

RAPPORT FINANCIER 2025

Rapport financier et états financiers vérifiés 2025

Documents supplémentaires relatifs à ce point : Mise à jour intermédiaire sur la gestion financière UNAIDS/PCB(58)26.11

Actions requises lors de cette réunion – le Conseil de coordination du Programme est invité à :

- *Accepter* le rapport financier et les comptes audités de l'année close le 31 décembre 2025 ;

Implications en termes de coûts de la mise en œuvre des décisions : aucune

Table des matières

Partie I : Introduction	4
Partie II : Déclaration sur le contrôle interne 2025	12
Partie III : États financiers, tableaux annexés et notes afférentes aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	18
Certification des états financiers.....	18
Lettre de transmission de l'audit externe	19
Opinion du Commissaire aux comptes	20
Notes afférentes aux états financiers	28
Partie IV : Informations sur la gestion	64
Tableau 4 : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2024-2025 Allocations de base approuvées, dépenses et fonds affectés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.....	65
Tableau 5 : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités – fonds hors budget de base Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés par origine des recettes pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	67
Tableau 6 : Dépenses et fonds affectés au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondues pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	68
Tableau 7 : Allocations approuvées, dépenses et fonds affectés au titre des enveloppes allouées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.....	70

Partie I : INTRODUCTION

1. Conformément à la modalité de fonctionnement 5 (vi) du Modus Operandi du Conseil de Coordination du Programme du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le rapport financier de l'année close le 31 décembre 2025 est remis pour examen par le Secrétariat de l'ONUSIDA au Conseil de Coordination du Programme (CCP) en vertu des procédures établies.
2. Les états financiers, les principes comptables et les notes afférentes aux comptes ont été préparés conformément aux dispositions des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).
3. C'est la quatorzième année que les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés conformément aux normes IPSAS, ce qui continue d'optimiser la transparence, d'accroître la responsabilisation et d'améliorer les rapports financiers de l'ONUSIDA.
4. La responsabilité des gestionnaires, la transparence et la gestion des risques sont des aspects essentiels du programme de réforme de l'ONUSIDA et les progrès se poursuivent à cet égard. Conformément aux meilleures pratiques, une déclaration relative au contrôle interne (SIC) est incluse dans les états financiers vérifiés. Le SIC est un document de responsabilité publique signé par la Directrice exécutive, qui décrit l'efficacité des contrôles internes de l'ONUSIDA et fournit des détails sur tout problème et risque important lié au contrôle au cours de l'année, ainsi que sur les mesures prises pour y faire face. Le SIC continuera à être révisé chaque année pour rassurer les parties prenantes et démontrer le respect du principe de responsabilité.
5. L'application des normes IPSAS n'a actuellement pas d'impact sur la préparation du budget de l'ONUSIDA – Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) – qui continue d'être établi selon une comptabilité de caisse modifiée. Cette méthode différant de la comptabilité d'exercice appliquée aux états financiers, un rapprochement entre le budget et les principaux états financiers est présenté conformément aux dispositions des normes IPSAS.
6. Le rapport présente les principales informations financières relatives aux recettes, aux dépenses, à l'actif net/la situation nette et aux actifs et passifs du Programme, ainsi que des informations sur les flux de trésorerie, les liquidités et la situation nette. Ainsi, il fournit une vision complète de la situation financière de l'ONUSIDA au 1^{er} décembre 2025.

Budget et plan de travail approuvés

7. L'UBRAF 2022–2026 fournit le cadre opérationnel pour la contribution de l'ONUSIDA à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, telle qu'approuvée par le Conseil lors de sa 48^e réunion.
8. L'UBRAF 2022–2026 met l'accent sur la nécessité urgente de tirer parti des atouts, capacités et avantages comparatifs du Programme commun afin d'aider les pays et les communautés à mettre en œuvre avec succès la Stratégie mondiale de lutte contre le sida et de la Déclaration politique sur le VIH et le sida de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2021 et à atteindre les objectifs mondiaux 2025 sur la voie de l'élimination du sida en tant que menace pour la santé publique d'ici 2030 dans le cadre des ODD.
9. Ce deuxième plan de travail et budget biennal relevant de l'UBRAF 2022–2026 couvre les années 2024 et 2025. Poursuivant les directions stratégiques énoncées dans l'UBRAF, le plan de travail et budget 2024-2025 précise les actions prioritaires et les réalisations que le Programme commun entend mener et le budget lié pour atteindre les 10 domaines de résultat au niveau des produits, tels que définis dans l'UBRAF.
10. Lors de sa 52^e réunion, le CCP a adopté le plan de travail 2024-2025 (UNAIDS/PCB (52)/23.13) pour un budget de base de 187 millions de dollars, avec un plafond de 210 millions de dollars par an.

11. Le budget de base annuel approuvé, d'un montant de 210 millions de dollars, se répartit comme suit : une allocation annuelle de 146 millions de dollars destinée à financer le Secrétariat de l'ONUSIDA afin qu'il puisse s'acquitter de ses missions et continuer à apporter son soutien dans environ 85 pays ; et une allocation annuelle de 64 millions de dollars destinée aux Coparrainants pour les fonctions essentielles, les initiatives stratégiques mondiales et les enveloppes des pays :
- un total de 22 millions de dollars à tous les Coparrainants (2 millions de dollars chacun) afin d'offrir un certain degré de prévisibilité pour l'accomplissement de leurs rôles respectifs dans le cadre du Programme commun ;
 - 11 millions de dollars pour des initiatives stratégiques mondiales visant à donner plus d'écho aux efforts réalisés dans les domaines programmatiques clés ; et
 - 31 millions de dollars sont versés aux Coparrainants au niveau des pays sous la forme d'enveloppes nationales pour soutenir les populations les plus démunies.
12. En raison d'un contexte de financement difficile, similaire à celui de 2024, d'une baisse significative des contributions prévues pour 2025 et d'un solde de fonds inférieur au niveau minimum, le budget de fonctionnement du Programme commun était de 150 millions de dollars, soit 10 millions de dollars de moins que le scénario de financement prudemment optimiste de 160 millions de dollars approuvé par le Conseil de Coordination du Programme pour l'année. Le budget de fonctionnement était inférieur de 37 millions de dollars au seuil fixé pour le budget de base approuvé, qui s'élevait à 187 millions de dollars.

Recettes

13. En 2025, les recettes totales (produits financiers compris) se sont élevées à 94,6 millions de dollars pour les fonds de base et hors budget de base (contre 233 millions de dollars en 2024), ce qui représente une baisse de 138,4 millions de dollars (59 %) par rapport au total des fonds mobilisés en 2024.
14. Sur ce montant, 66 millions de dollars (149 millions de dollars en 2024) ont été mis à la disposition aux fonds de base de l'UBRAF et 28,3 millions de dollars (61 millions de dollars en 2024) aux fonds hors budget de base de l'UBRAF. Ces fonds hors budget de base ont été mis à la disposition de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités au niveau mondial, au plan régional et à l'échelon des pays, conçues pour des régions, des pays ou des objectifs spécifiques. Le tableau 1 fournit le détail des recettes pour 2025 et 2024.

Tableau 1. Détail des recettes : tous fonds confondus (en dollars des États-Unis)

Recettes	Fonds de base de l'UBRAF		Fonds hors budget de base de l'UBRAF		TOTAL	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Gouvernements	59 906 969	143 880 026	22 813 461	73 384 737	82 720 430	217 264 763
Organismes coparrainants	-	-	2 948 898	2 853 819	2 948 898	2 853 819
Autres	69 085	25 853	1 979 317	5 115 604	2 048 402	5 141 457
Divers	717 959	539 295	561 680	502 757	1 279 639	1 042 052
Sous-total des produits opérés	60 694 013	144 445 174	28 303 356	61 001 004	88 997 369	226 302 091
<i>Produits financiers/(coûts)</i>	<i>5 331 641</i>	<i>4 564 907</i>	<i>270 839</i>	<i>2 167 127</i>	<i>5 602 480</i>	<i>6 732 034</i>
Total général	66 025 654	149 010 081	28 574 195	63 168 131	94 599 849	233 034 125

15. Comme indiqué dans le tableau 1, des recettes totales d'un montant de 66 millions de dollars ont été mobilisées et mises à la disposition des fonds de base de l'UBRAF. Cela représente 44 % du budget de fonctionnement révisé s'élevant à 150 millions pour l'année 2025, ce qui traduit par un déficit de financement de 84 millions de dollars pour 2025.

16. La figure 1 (ci-dessous) donne un aperçu détaillé des recettes provenant des principaux donateurs de l'ONUSIDA au titre des fonds de base de l'UBRAF pour l'année 2025 et la figure 2 (ci-dessous) donne un aperçu détaillé des recettes provenant des principaux donateurs de l'ONUSIDA au titre des **fonds de base et des fonds hors budget de base de l'UBRAF** pour l'année 2025.

Figure 1. Détail des recettes reçues des principaux donateurs au titre des fonds de base de l'UBRAF pour l'année 2025 (en millions de dollars des États-Unis)

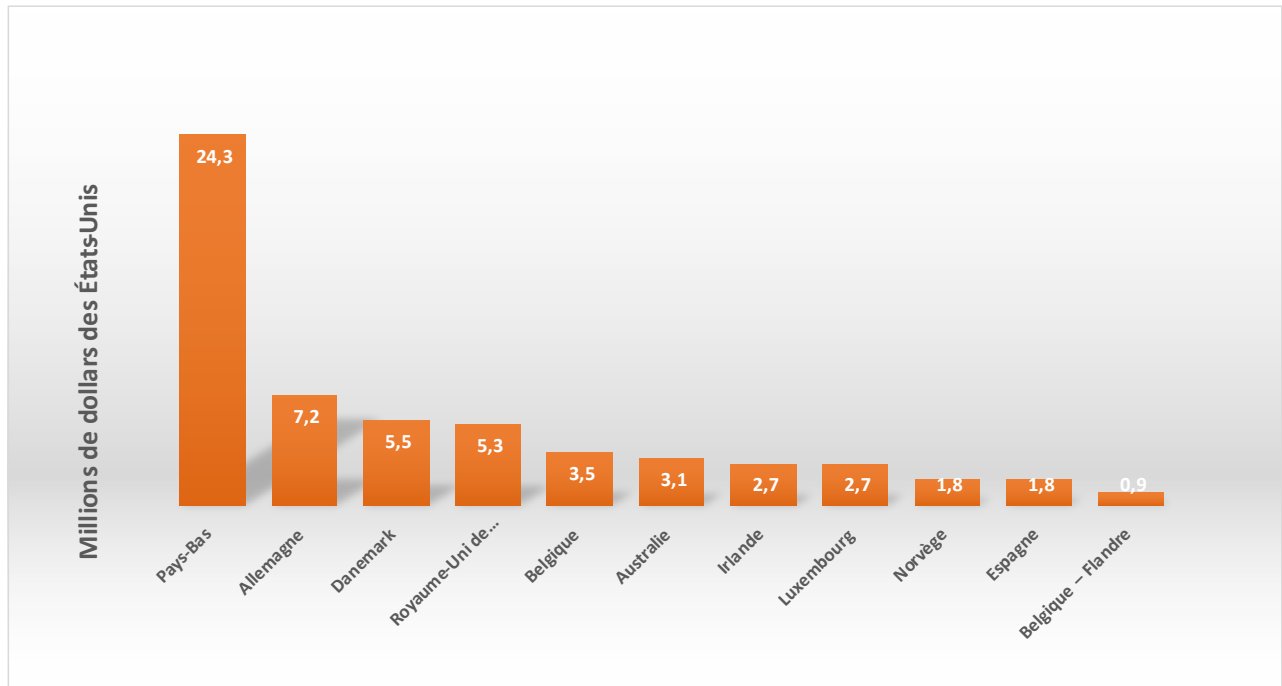
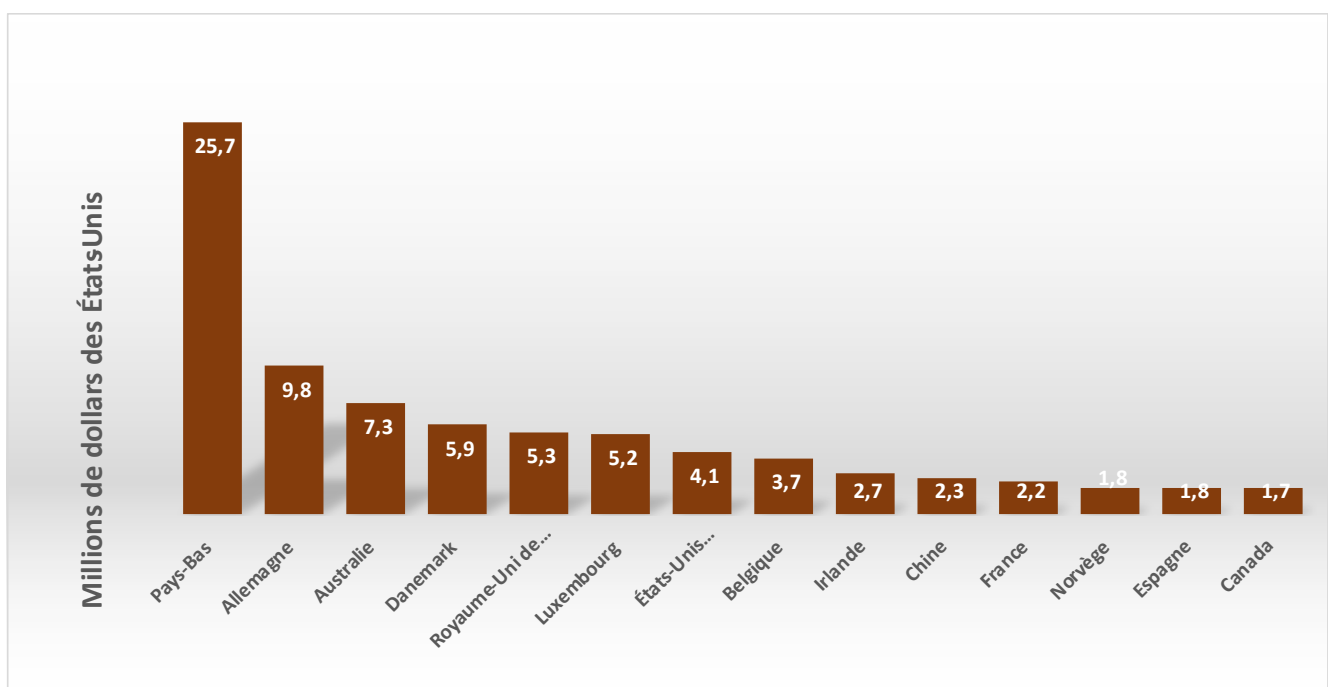


Figure 2. Détail des recettes reçues des principaux donateurs au titre des fonds de base et hors budget de base de l'UBRAF, 2025 (en millions de dollars des États-Unis)



Dépenses

17. Les dépenses totales pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 se sont élevées à 181,2 millions de dollars (contre 226,5 millions de dollars pour 2024), dont :
- 150,7 millions de dollars liés aux dépenses au titre des fonds de base de l'UBRAF pour 2025 ;
 - 45 millions de dollars pour les dépenses au titre des fonds hors budget de base de l'UBRAF ;
 - 3,5 millions de dollars de dépenses engagées au titre des autres fonds ; et
 - un montant de (18) millions de dollars correspondait à un ajustement pour les autres charges à payer au titre de l'Assurance-maladie après la cessation de service (ASHI), des indemnités de fin de contrat et du Fonds spécial d'indemnisation sur la base de l'étude actuarielle et conformément à l'IPSAS 39 (avantages du personnel). Cet ajustement a eu comme impact positif de réduire les dépenses prévues pour 2025 à 181,2 millions de dollars. Le tableau 2 donne le détail des dépenses par type de fonds pour 2025 et 2025.

Tableau 2. Détail des dépenses : tous fonds confondus (en dollars des États-Unis)

Dépenses	2025	2024 (après retraitement)
Fonds de base de l'UBRAF	150 721 082	157 974 880
Fonds hors budget de base de l'UBRAF	44 984 057	72 258 912
Autres fonds	3 495 833	1 052 891
Sous-total	199 200 972	231 286 683
Ajustement pour les charges destinées aux avantag	(18 019 558)	(4 745 375)
Total des dépenses	181 181 414	226 541 308

18. Compte tenu des difficultés liées à la réduction importante des fonds de base et à la pression accrue exercée sur le solde net du fonds de base, le Programme commun a poursuivi ses mesures de réduction des coûts afin de maintenir les dépenses dans les limites du budget de base révisé de l'UBRAF, fixé à 150 millions de dollars pour 2025. Les dépenses et les fonds affectés au titre du budget de base de l'UBRAF pour le Secrétariat en 2025 se sont élevés à 132 millions de dollars, par rapport à un budget révisé de 120 millions de dollars. Cela s'explique par la mise en place d'un dispositif de départ des collaborateurs prévu pour 2025, à la suite de l'approbation par le CCP de l'utilisation de 15 millions de dollars provenant du fonds de réserve d'exploitation.
19. Les 181,2 millions de dollars de dépenses pour 2025 ont représenté une baisse de 45,4 millions de dollars par rapport aux 226,5 millions de dollars enregistrés pour l'exercice clos en décembre 2024. Ces chiffres sont repris dans le tableau 3 et la figure 3 (ci-dessous), qui montrent une augmentation des coûts de 7,6 millions de dollars dans la catégorie des charges de personnel.
20. L'augmentation de 7,6 millions de dollars des charges de personnel et autres coûts liés aux effectifs par rapport à 2024 s'explique par les indemnités versées aux membres du personnel ayant quitté l'organisation en 2025, ainsi qu'aux provisions constituées au titre des indemnités de cessation de service pour les membres du personnel dont le départ est prévu en 2026 dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restructuration.
21. Les transferts et subventions aux partenaires ont diminué passant de 64,7 millions de dollars en 2024 à 35,4 millions de dollars en 2025, soit une baisse de 29,3 millions de dollars. Environ 50% de cette baisse est relative à la réduction des transferts aux coparrainants par rapport à 2024, tandis que les 50% restants reflètent la réduction importante des activités du Secrétariat à la suite de la baisse significative des

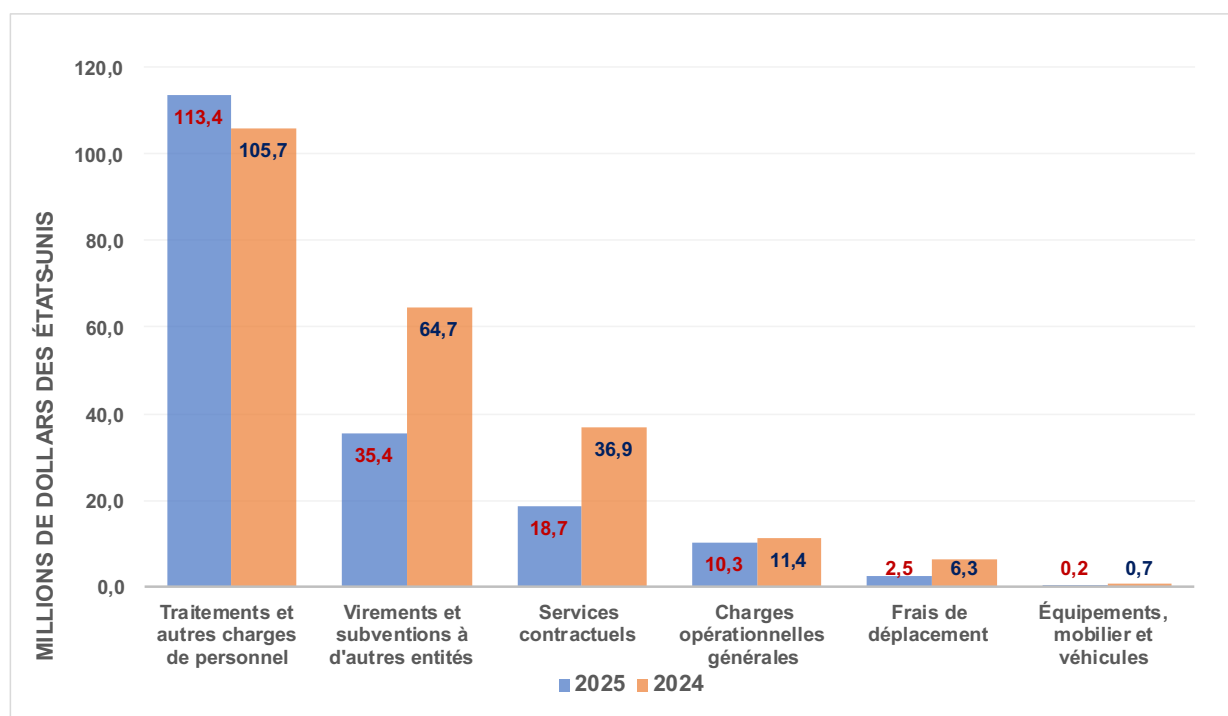
ressources de base et autres en 2025, due aux coupes considérables opérées dans l'aide internationale par certains des donateurs de longue date de l'ONUSIDA.

22. La diminution des dépenses liées aux services contractuels, qui sont passées de 36,9 millions de dollars en 2024 à 18,9 millions de dollars en 2025, est en grande partie imputable aux ordres de suspension des activités émis par le principal donateur de l'ONUSIDA en 2025, ce qui a contraint l'ONUSIDA à appliquer ces instructions et a entraîné une réduction des dépenses engagées dès le début de l'année 2025.
23. Les frais d'exploitation ainsi que les dépenses liées aux équipements, au mobilier et aux véhicules ont enregistré une légère baisse de 1,2 million de dollars et de 0,5 million de dollars par rapport à 2024. Les amortissements pour 2025 se sont élevés à 0,8 million de dollars, soit un peu plus que les 0,7 million enregistré pour 2024.
24. Les frais de déplacement sont passés de 6,5 millions de dollars en 2024 à 2,5 millions de dollars en 2025. Cette baisse est le résultat de mesures de réduction des coûts mises en œuvre par la direction de l'ONUSIDA en réponse à la diminution des contributions en 2025, mais aussi, dans une certaine mesure, de l'application des instructions de suspension des activités, qui ont eu des répercussions sur l'ensemble des activités du programme, y compris sur les déplacements.

Tableau 3. Détail des dépenses par catégorie (en dollars des États-Unis).

Détail des dépenses par catégorie (en dollars des États-Unis)			
Dépenses	2025	2024 (après retraitement)	Augmentation/ (baisse)
Traitements et autres charges de personnel	113 363 093	105 744 260	7 618 833
Virements et subventions à d'autres entités	35 440 207	64 736 174	(29 295 967)
Services contractuels	18 663 633	36 901 309	(18 237 676)
Charges opérationnelles générales	10 267 905	11 438 411	(1 170 506)
Frais de déplacement	2 463 265	6 288 587	(3 825 322)
Équipements, mobilier et véhicules	195 249	714 420	(519 171)
Amortissements	788 063	718 148	69 916
Total des dépenses	181 181 415	226 541 308	(45 359 893)

Figure 3. Détail des dépenses par principales catégories pour les années 2025 et 2024 (en millions de dollars)



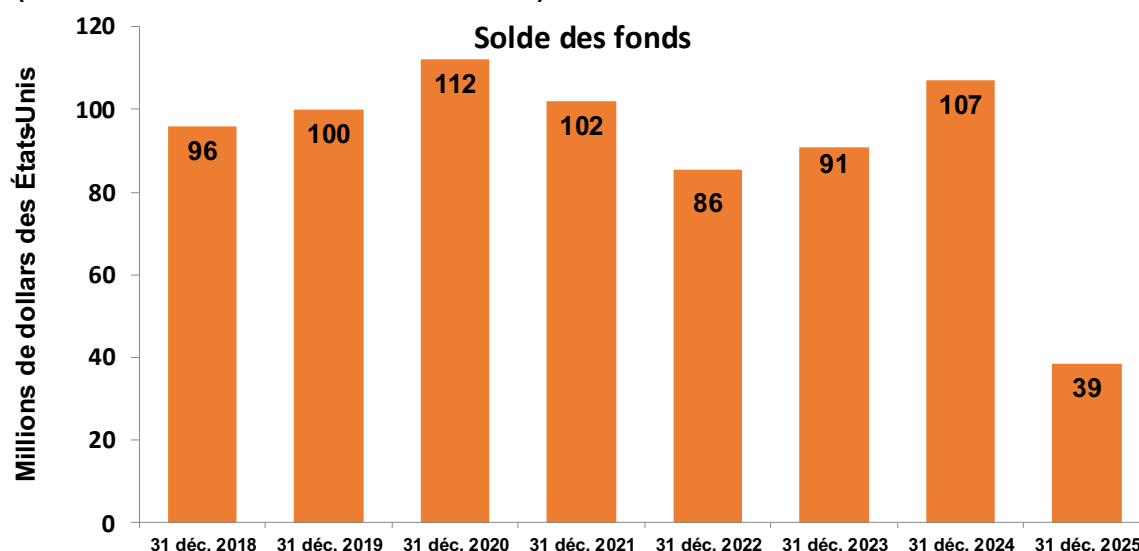
Solde des fonds

25. Au 31 décembre 2025, le solde net des fonds de l'UBRAF s'élevait à 39 millions de dollars, soit 12,4 % du budget biennal¹ (contre 107 millions de dollars, soit 33,4 %, au 31 décembre 2024). Ce solde comprend les 15 millions de dollars transférés du Fonds de réserve à la suite de l'approbation par le CCP, lors de sa 56^e réunion tenue à Genève du 24 au 26 juin 2025, de la proposition de la Directrice exécutive de prélever sur le Fonds de réserve les montants jugés nécessaires, dans la limite de 15 millions de dollars, afin de couvrir les besoins financiers immédiats liés à la restructuration du Secrétariat de l'ONUSIDA. Ce montant est supérieur au seuil minimal de 27,7 millions de dollars, soit 22 % du budget biennal de 126 millions de dollars (budget 2026 de 63 millions de dollars multiplié par 2), comme l'a réaffirmé le CCP en juin 2024.
26. Au 31 décembre 2025, le solde net des fonds de l'UBRAF était inférieur de 31,5 millions de dollars au niveau minimum approuvé et représentait une baisse de 68,5 millions de dollars par rapport au solde de 107 millions de dollars enregistré au 31 décembre 2024. Cette baisse s'explique par la diminution des contributions des donateurs en 2025, année au cours de laquelle plus de 50 millions de dollars de contributions de base ont été perdus par rapport à 2024. À cela s'ajoutent les dépenses, notamment les coûts de personnel, qui n'ont pas pu être réduits davantage en 2025 en raison des dispositions relatives à l'emploi du personnel (articles 1050.1 à 1050.9 du Règlement du personnel), qui imposent au Secrétariat de respecter les délais de préavis de licenciement conformément au modèle opérationnel révisé approuvé par le CCP. Les économies réalisées sur les coûts de personnel grâce à la mise en œuvre de la restructuration ont été minimales en 2025 ; des économies plus importantes seront toutefois réalisées à partir de la mi-2026.
27. Le solde des fonds de l'UBRAF constitue le fonds de roulement du Programme commun. Il permet au Secrétariat de l'ONUSIDA de financer les activités du Programme commun avant que les donateurs ne remettent les fonds à l'ONUSIDA. Les opérations du Programme commun peuvent ainsi se poursuivre sans interruption dans l'attente de nouvelles contributions. Dans le cadre de la restructuration menée en 2025, le nombre de postes financés par le budget de base diminuera de 55 %, pour atteindre un chiffre de 298 en 2026, et le nombre de Coparrainants financés par ce même budget passera de onze à six. Par ailleurs, le nombre de bureaux de l'ONUSIDA dans les pays sera réduit suite à la fermeture de plusieurs

¹ Outre un montant de 150,7 millions de dollars dépensés en 2025 au titre de l'UBRAF 2024–2025, un montant de 1,1 million a été affecté pendant l'année 2025 (correspondant à des engagements fermes relatifs à des biens et des services devant être fournis en 2026). En conséquence, le solde net des fonds de l'UBRAF au 31 décembre 2025 destiné à couvrir les activités de l'UBRAF pour 2025 s'élevait à 38,5 millions de dollars (39,6 millions moins 1,1 million mis en réserve pour les fonds affectés en 2025).

d'entre eux en 2025 et à la fermeture prévue d'autres bureaux au cours de l'année 2026 contribuera à réaliser des économies. Dans ce contexte, le solde du Fonds net devrait diminuer à l'avenir. Le Secrétariat continuera à surveiller le niveau du solde du fonds et à intensifier la mobilisation des ressources afin de s'assurer que le solde du fonds est maintenu à un niveau permettant la mise en œuvre efficace de l'UBRAF, tout en continuant à fournir les liquidités alimentant le fonds de roulement.

Figure 4. Gestion du solde des fonds de base pour les exercices financiers 2018 à 2025
(en millions de dollars des États-Unis)



Actif et passif

28. Dans sa décision 4.7, le CCP a demandé qu'un résumé descriptif de l'actif et du passif du Secrétariat de l'ONUSIDA soit intégré au rapport financier présenté lors de la 58^e réunion du CCP en juin 2026. L'actif et le passif en date du 31 décembre 2025 figurent dans l'État I – État de la situation financière des états financiers annuels ; un commentaire est présenté ci-dessous conformément à la demande du CCP.

Actifs

29. Au 31 décembre 2025, le total des actifs s'élevait à 193,7 millions de dollars, contre 275,9 millions de dollars au 31 décembre 2024. Cette baisse de 82 millions de dollars s'explique en grande partie par le versement des contributions attendues des donateurs. Ce montant inclut 67 millions de dollars versés par le gouvernement américain pour l'année 2024, dont 47,5 millions de dollars au titre des contributions de base (versés en juillet 2025) et 19,4 millions de dollars au titre des contributions hors budget (versés en octobre 2025).

30. Les actifs se composaient de 175,6 millions de dollars d'actifs courants (2024 : 256,5 millions de dollars) et de 18,2 millions de dollars d'actifs non courants (2024 : 19,7 millions de dollars).

31. Les **actifs courants** comprennent 11,1 millions de dollars (2024 : 13,9 millions de dollars) d'encaisse et fonds en banque détenus pour le compte de l'ONUSIDA par l'OMS ; des placements à court terme d'un montant de 124,9 millions de dollars (2024 : 106,9 millions de dollars) ; des créances de 36,2 millions de dollars (2024 : 131,9 millions de dollars) ; des créances relatives au personnel de 2,2 millions de dollars (2024 : 2,2 millions de dollars) ; des paiements anticipés et dépôts de 0,6 million de dollars (2024 : 0,7 million de dollars) et d'autres créances courantes (créances de TVA) de 0,6 million de dollars (2024 : 0,6 million de dollars).

32. Les **actifs non courants** comprennent des immobilisations corporelles d'une valeur de 18,2 millions de dollars, soit une baisse de 0,6 million de dollars (3 %) par rapport aux 8,8 millions de dollars enregistrés au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2025, il n'y avait pas de créances non courantes à long terme (2024 : 0,9 million de dollars).

Passifs

33. Au 31 décembre 2025, le total des passifs s'élevait à 65 millions de dollars, contre 36 millions de dollars au 31 décembre 2024. Les passifs se composaient de 39,4 millions de dollars de passifs courants (2024 : 18,3 millions de dollars) et de 25,6 millions de dollars de passifs non courants (2024 : 17,6 millions de dollars).

34. Les **passifs courants** comprennent :

- Les dettes (créanciers) de 5,5 millions (2024 : 5,1 millions de dollars) enregistrent une baisse de 0,4 million, soit 9 % par rapport à 2024.
- Les dettes envers le personnel de 0,4 million de dollars, soit un montant similaire à celui du 31 décembre 2024.
- Les avantages du personnel de 31,6 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 22 millions de dollars par rapport aux 9,6 millions de dollars au 31 décembre 2024. Cette augmentation s'explique par des paiements finaux d'un montant de 1,8 million de dollars, déterminés par un actuaire professionnel, ainsi que par une provision pour restructuration de 20,2 millions de dollars liée à la restructuration à grande échelle prévue en 2025.
- Les recettes différées (tranche courante) s'élevaient à 1 million de dollars (2024 : 1,4 million de dollars), soit une baisse de 0,4 million de dollars par rapport à 2024. Cela représente les contributions pluriannuelles promises en 2025, mais dont la comptabilisation en recettes est différée sur des exercices ultérieurs.
- Les passifs financiers détenus par l'OMS s'élèvent à 0,4 million de dollars (2024 : 0,9 million de dollars américains), ce qui représente une baisse de 0,5 million de dollars par rapport à 2024. Ces passifs sont liés aux opérations sur dérivés (contrats à terme et swaps de taux d'intérêt) conclues par l'OMS.
- Les emprunts à long terme – (tranche courante) de 0,4 million de dollars (2024 : 0,7 million de dollars). Il s'agit du montant du prêt sans intérêt qui devra être remboursé en 2026 à la Confédération suisse, qui a accordé ce prêt pour la construction.

Passifs non courants

35. Au 31 décembre 2025, les passifs non courants comprenaient 3,5 millions de dollars au titre des avantages du personnel (2024 : 2,6 millions de dollars d'actifs), calculés par un actuaire professionnel, ainsi que des emprunts à long terme de 22 millions de dollars (2024 : 19,4 millions de dollars), correspondant à la tranche non courante du prêt accordé pour la construction par la Confédération suisse.

Actif net/situation nette

36. Le total des actifs nets/fonds propres au 31 décembre 2025 s'élevait à 128,7 millions de dollars (2024 : 240 millions de dollars), ce qui représente une baisse de 111,2 millions de dollars, soit 46 %, par rapport 2024. Environ 79 % de cette baisse est imputable à la diminution des soldes de l'UBRAF tant « de base » que « hors budget », soit 69,7 millions de dollars de fonds de base et 17,6 millions de dollars de fonds hors budget. Le reste de la baisse de l'actif net est lié au Fonds des prestations du personnel et résulte de la comptabilisation d'une perte de 25 millions de dollars au titre du système d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI). Cette perte découle de l'application d'un plafond d'actifs qui a compensé l'excédent de l'obligation au titre des prestations définies (OPD) à la suite des modifications apportées à la police d'assurance maladie obligatoire, comme expliqué dans le paragraphe suivant.

37. De plus amples détails chiffrés figurent dans l'État III : État des variations de l'actif net/des capitaux propres.

Assurance-maladie complémentaire – Conséquences de la modification de la réglementation

38. Les règles relatives à l'assurance-maladie du personnel ont été modifiées avec effet au 1^{er} juillet 2025. Les nouvelles règles prévoient que l'assurance-maladie du personnel conserve tout excédent de cotisations (surfinancement des engagements) versé par les entités participantes et ne confèrent pas à ces dernières un droit automatique à un remboursement en cas de surfinancement des engagements. Conformément à la réglementation, tout excédent de financement des entités participantes est conservé

au sein du régime d'assurance-maladie obligatoire et ne peut être restitué à ces entités, sauf dans des cas exceptionnels tels que la dissolution ou le retrait approuvé du régime. En raison de l'impact des règles et de la mise en conformité avec la norme IPSAS 39, l'ONUSIDA n'est pas en mesure de comptabiliser les actifs des fonds dans ses états financiers de 2025.

39. Les actuaires professionnels ont calculé les engagements au titre des régimes à prestations définies pour l'assurance-maladie du personnel pour l'année 2025, en se fondant sur les données relatives au personnel et l'historique des paiements fournis par l'OMS. Au 31 décembre 2025, les obligations au titre des prestations définies étaient entièrement financées, représentant un montant total de 56,7 millions de dollars (137,4 millions de dollars en 2024), compensé par 180,3 millions de dollars d'actifs (149 millions de dollars en 2024). Cela représente un taux de capitalisation net de 318 % (108 % au 31 décembre 2024). Les actifs du Fonds de l'assurance-maladie du personnel, d'un montant de 180,6 millions de dollars, ont été plafonnés, conformément à la norme IPSAS 39, à un montant maximal équivalent à la valeur du passif au titre des prestations définies, soit 56,7 millions de dollars. Par conséquent, l'actif net total, d'un montant de 123,7 millions de dollars (180,3 millions de dollars moins 56,7 millions de dollars), n'est pas comptabilisé à l'actif dans l'état de la situation financière (état I) des états financiers de l'ONUSIDA. En 2024, les actifs du fonds, d'un montant de 11,2 millions de dollars, ont été comptabilisés dans l'État I des états financiers annuels.
40. La baisse significative du passif au titre des prestations définies, qui est passé de 137,4 millions de dollars au 31 décembre 2024 à 56,7 millions de dollars au 31 décembre 2025, s'explique principalement par la révision des hypothèses démographiques et financières ainsi que par la réduction des avantages estimés suite à la réduction des effectifs dans le cadre de la restructuration menée par l'ONUSIDA. Les hypothèses financières comprennent notamment le taux d'actualisation et les changements dans la répartition des devises. Le changement dans la répartition des devises a été déterminé par des demandes de remboursement après cessation de service réellement reçues entre 2023 et 2024. Ce changement a été apporté afin de refléter plus fidèlement les zones géographiques dans lesquelles des frais médicaux après cessation de service sont engagés. La répartition des devises des années précédentes accordait une plus grande importance au franc suisse (CHF), étant donné que les retraités étaient censés résider en Suisse. Cela a eu un impact négatif sur l'évaluation des obligations au titre des prestations définies. La répartition des devises en 2025 était la suivante : CHF 50 %, EUR 20 %, USD 30 % alors qu'en 2024, elle se composait comme suit : CHF 80 %, EUR 15 % et USD 5 %.
41. La valeur de marché des actifs du plan est passée de 149 millions de dollars en 2024 à 180 millions de dollars en 2025, principalement en raison de conditions de marché favorables qui ont généré un gain de plus de 20 millions de dollars. Les 10 millions de dollars restants sont attribués aux variations de l'ONUSIDA (réduction des effectifs).

Partie II : DÉCLARATION SUR LE CONTRÔLE INTERNE 2025

Étendue des responsabilités

En tant que Directrice exécutive du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), je suis redevable, conformément aux responsabilités qui me sont attribuées, en particulier l'article 12.1 du Règlement financier, du maintien d'un système de contrôle interne solide pour « garantir la réalisation des objectifs et des buts fixés pour les opérations, l'utilisation économique et efficace des ressources, la fiabilité et l'intégrité des informations, le respect des politiques, des plans, des procédures, des règles et des règlements, et la sauvegarde des actifs ».

Finalité du contrôle interne

Le système de contrôle interne est conçu pour restreindre et gérer plutôt qu'éliminer le risque de ne pas atteindre les objectifs du Secrétariat de l'ONUSIDA et les politiques connexes. Il ne peut par conséquent fournir qu'une assurance raisonnable et non absolue d'efficacité. Il s'agit d'un processus continu visant à identifier les principaux risques, à évaluer la nature et l'étendue de ces risques et à les gérer de manière efficace, effective et économique.

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil de Coordination du Programme, la Directrice exécutive, la direction générale et d'autres membres du personnel, et conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- efficacité et efficience des opérations et sauvegarde de l'actif ;
- fiabilité des informations financières ; et
- respect des règles et réglementations applicables.

D'un point de vue opérationnel, le système de contrôle interne de l'ONUSIDA fonctionne en permanence à tous les niveaux du Secrétariat grâce à des processus de contrôle interne visant à garantir les objectifs susmentionnés.

Ma déclaration sur les processus de contrôle interne de l'ONUSIDA, telle que décrite ci-dessus, s'applique à l'année close le 31 décembre 2025 et jusqu'à la date d'approbation des états financiers de l'Organisation pour 2025.

Environnement opérationnel de l'ONUSIDA

L'ONUSIDA opère dans des environnements difficiles et est donc exposé à des situations présentant un niveau élevé de risque inhérent, notamment en ce qui concerne la sécurité de ses employés et, dans certains cas, sa capacité à maintenir les normes de contrôle interne les plus élevées. La situation sécuritaire dans chaque pays où l'ONUSIDA (et les Nations Unies en général) opère est suivie de près, et des décisions stratégiques sont prises si nécessaire pour adapter les opérations de l'ONUSIDA et pour gérer et atténuer l'exposition aux risques de son personnel. Tous les risques sont consignés dans un inventaire officiel des risques et sont soumis à un examen régulier par les responsables.

Dispositif de contrôle interne et gestion des risques

Le cadre relatif à la gestion de l'aide et à l'obligation redditionnelle de l'ONUSIDA fonctionne en tandem avec le cadre de gestion des risques et le dispositif de contrôle interne. Ces cadres sont essentiels à la réalisation des objectifs du Programme commun avec une responsabilité accrue et une plus grande transparence.

Le cadre de gestion des risques vise à intégrer une approche systématique et efficace pour identifier, évaluer et gérer les risques et les opportunités. La direction générale a identifié les opportunités et les risques élevés qui ont été compilés dans l'univers de risque de l'ONUSIDA. Les responsables/directeurs des bureaux de pays, de liaison, régionaux et de département élaborent des inventaires de risques, y compris des plans d'action d'atténuation, sur la base de leur analyse des risques. L'assurance qualité des inventaires est entreprise avant leur évaluation par le comité de gestion des risques.

Outre un ensemble de règles, de procédures et de processus, le dispositif de contrôle interne comprend des mécanismes permettant d'évaluer son efficacité globale. Chaque année, les responsables disposant de pouvoirs financiers et administratifs délégués remplissent une liste de contrôle pour l'auto-évaluation afin d'examiner et surveiller l'ensemble des contrôles internes, ainsi que les principaux domaines de contrôle fonctionnel, dans leurs bureaux ou départements respectifs. Les résultats des listes de contrôle pour l'auto-évaluation sont analysés à la lumière des résultats des audits récurrents et des principaux risques identifiés pour alimenter un examen global de l'efficacité et l'amélioration constante des plans d'action.

Examen de l'efficacité des contrôles internes

Mon examen de l'efficacité du système de contrôle interne s'appuie principalement sur :

- Mes responsables supérieurs, en particulier la directrice exécutive adjointe, les directeurs de liaison et des équipes d'appui aux régions, les directeurs des bureaux de pays, les directeurs de département et les directeurs fonctionnels, qui jouent un rôle important et sont responsables des résultats, des performances, du contrôle des activités relevant de leur compétence et des ressources qui leur sont confiées.
- Je m'appuie sur les lettres d'affirmation signées par les directeurs régionaux et la directrice exécutive adjointe. Ces lettres confirment l'importance de s'assurer que des contrôles internes adéquats sont en place, ainsi que d'autres garanties.
- La liste de contrôle pour l'auto-évaluation du contrôle interne remplie par les responsables. Les résultats consolidés de l'exercice d'auto-évaluation de 2025 ont permis d'estimer que les contrôles internes étaient globalement adéquats. Les domaines à améliorer, mis en évidence tant dans les auto-évaluations que

dans les conclusions de l'audit, concernant les activités de contrôle dans la gestion des partenaires d'exécution et des accords, l'exhaustivité de la documentation relative aux marchés publics, l'élaboration et la mise à jour des plans de continuité des activités, la vérification physique des actifs et la mise à jour en temps opportun du registre des actifs, ainsi que la gestion des risques. Les mesures prises pour remédier à ces domaines à améliorer ainsi qu'aux conclusions récurrentes des audits sont présentées au Conseil de Coordination du Programme dans la réponse de la direction aux rapports de contrôle.

- Les risques principaux : L'exercice 2025 a estimé que les principaux risques en termes d'occurrence concernent les risques politiques, les ressources humaines, les risques de financement et les risques programmatiques.
- Les rapports publiés par le Bureau du contrôle interne, qui comprennent des informations indépendantes et objectives sur l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne de l'ONUSIDA, ainsi que des recommandations d'amélioration. Les principales conclusions des rapports d'audit interne sont résumées dans le rapport de l'auditeur interne adressé chaque année au Conseil de Coordination du Programme.
- Les rapports publiés par le Commissaire aux comptes qui assurent une surveillance indépendante et rendent compte du respect du règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONUSIDA. Le Commissaire aux comptes présente une mise à jour de ses travaux et de ses principales conclusions au Conseil de Coordination du Programme.
- Les observations du Conseil de Coordination du Programme.
- Les travaux du Comité consultatif indépendant de contrôle, dont les recommandations contribuent à renforcer la responsabilité et le contrôle au sein de l'ONUSIDA.

Enjeux importants constatés à l'égard des risques

En mars 2026, le Conseil a approuvé une liste des principaux risques organisationnels fondée sur les éléments suivants :

- L'état d'avancement et les prochaines étapes de l'application en cours des propositions de restructuration et de l'initiative UN80.
- Les risques identifiés dans la liste des principaux risques 2025 et leur pertinence persistante.
- La révision des principaux risques à la lumière des changements qui se dessinent dans l'environnement opérationnel.

Si les principaux risques identifiés au cours des années précédentes restent d'actualité, les décisions prises dans le cadre de l'initiative UN80, conjuguées à la baisse des contributions financières au Programme commun, ont réduit les ressources disponibles pour atteindre les objectifs fixés et accru les risques pesant sur leur réalisation. Des mesures d'atténuation visant à faciliter la définition des priorités stratégiques, à soutenir le personnel et à s'adapter au nouveau paysage du financement sont actuellement mises en œuvre.

Principaux risques	Mesures d'atténuation
<p>Initiative UN80 : Le processus de réforme UN80, conjugué à de multiples crises mondiales concurrentes, suscite des incertitudes quant à l'avenir de l'ONUSIDA en tant que priorité stratégique et à la poursuite de l'action des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre le VIH, ce qui dissuade les donateurs de financer l'ONUSIDA, entrave ses opérations et son fonctionnement et, par conséquent, sa capacité à atteindre pleinement ses objectifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources internes qui tient compte de l'évolution du contexte stratégique. • Formuler un argumentaire de valeur/présentation de financement – Message clair s'inscrivant dans le contexte de la réforme des Nations Unies et expliquant pourquoi les donateurs et les partenaires devraient continuer à investir dans le mandat relatif au VIH/sida (effort conjoint entre les équipes, y compris le RMO – rédaction prévue d'ici mars 2026). • Renforcer l'engagement des principaux donateurs et leur soutien en veillant à ce que leurs contributions soient prises en compte dans le processus de gouvernance. • Transmettre régulièrement des informations aux Amis de l'ONUSIDA sur la mise en œuvre de la stratégie et des processus de transition. • Soutenir le groupe de travail du CCP afin de garantir des résultats crédibles pour la réunion du CCP de juin et la session extraordinaire d'octobre 2026.
<p>Nouveau modèle opérationnel : La mise en œuvre actuelle de la restructuration de l'ONUSIDA et la réduction de son empreinte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route claire pour la transition. • Informations de la direction à l'intention du personnel (trimestrielles). • Évolution de la transition pendant les périodes de forte rotation (par exemple, 25 décembre, fin mars 2026, fin juin 2026). • Nouvel organigramme pleinement opérationnel d'ici le CCP de juin.

Principaux risques	Mesures d'atténuation
<p>géographique et de son modèle opérationnel entraînent des changements de rôles, de nouvelles lignes hiérarchiques et des processus révisés qui nécessitent un temps d'adaptation de la part du personnel. Cela pourrait avoir un impact temporaire sur l'efficacité opérationnelle, l'exécution efficace des missions et la capacité de l'organisation à mettre en œuvre ses programmes et à atteindre ses objectifs stratégiques pendant la période de transition.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Explication claire concernant le lien entre le processus de transition et les travaux du groupe de travail du CCP. • Création d'un tableau de bord avec alertes pour toutes les bourses actives et identification des subventions présentant un risque élevé ou une grande valeur et nécessitant un contrôle prioritaire (3e trimestre 2026, si le BMS le permet). • Désignation de points de contact provisoires pour les donateurs et les bourses pendant les périodes de transition au sein du personnel.
<p>Santé et bien-être du personnel : La charge de travail élevée, la précarité de l'emploi et les pressions liées aux changements organisationnels ont des répercussions négatives sur le moral et la santé mentale du personnel, ce qui se traduit par une baisse de la productivité, une augmentation de l'absentéisme et des risques pour la continuité des activités.</p>	<p>Mesures actuellement en vigueur et disponibles pour l'ensemble du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des services internes d'aide et de soutien sont proposés à l'ensemble du personnel et aux chefs d'équipe pour un accompagnement individuel. • Soutien psychologique interne en cas d'incident grave. • Accès facilité à un accompagnement psychologique approfondi via une plateforme externe : jusqu'à 9 séances gratuites sont proposées par l'intermédiaire du Rome Institute. • Groupes de soutien psychosocial disponibles en français, en anglais et en espagnol. <p>Mesures trimestrielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoi d'un rappel à l'ensemble du personnel concernant le service d'aide au bien-être et à la santé mentale qui sera disponible à partir du deuxième trimestre 2026. • Accord de réciprocité concernant le soutien apporté par le service d'aide et de conseil au personnel pour pallier les absences du conseiller du personnel de l'ONUSIDA : identification d'une agence partenaire chargée d'apporter des conseils au personnel au cours du 1^{er} trimestre 2026 ; conclusion de l'accord de réciprocité au plus tard au 2^e trimestre 2026.
<p>Sûreté et sécurité du personnel : Les menaces pour la sécurité sur le terrain dans les lieux d'affectation, aggravées par l'intensification des déplacements du personnel, les changements dans l'aménagement des bureaux et d'autres vulnérabilités opérationnelles, pourraient mettre le personnel en danger et perturber la mise en œuvre des programmes ainsi que la continuité des activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Négociation et signature de protocoles d'accord bilatéraux avec les États membres et les gouvernements hôtes dans les lieux d'affectation à haut risque, afin de garantir au personnel de l'ONUSIDA une aide en matière d'évacuation d'urgence, de logistique de crise et de rapatriement médical. • Externalisation du contrôle technique de la sécurité au DSS, ce qui supprime le besoin de structure autonome chargée de la sécurité sur le terrain au sein de l'ONUSIDA. • Portail d'information intégrant l'IA afin de convertir automatiquement les recommandations de l'ONUSIDA et du DSS aux voyageurs ainsi que les mises à jour relatives à la sécurité dans les pays en briefings audio/vidéo multilingues. • Automatisation des notifications destinées aux membres du personnel de l'ONUSIDA afin de les informer des menaces en temps réel. • Mise à jour du plan de continuité des activités dans tous les bureaux.
<p>Fidélisation du personnel : La révision des propositions concernant l'empreinte de l'ONUSIDA et l'initiative UN80, qui prévoient des changements structurels, entraîne la perte de ressources humaines qualifiées et motivées, ce qui réduit la capacité de l'ONUSIDA à répondre aux nouveaux besoins, à remplir son mandat et à obtenir les résultats escomptés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre une initiative ciblée de cartographie des capacités afin d'identifier les lacunes en matière de compétences et les postes clés. • Communiquer en toute transparence sur les changements afin de réduire le taux de départs liés à l'incertitude. <p>Planification des imprévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des mécanismes permettant de renforcer rapidement les effectifs en faisant appel au personnel des filiales et à des consultants à court terme, et recenser les compétences perdues. • Élaborer des mini-plans de continuité des activités pour toutes les équipes à haut risque ou présentant d'importantes lacunes.

Principaux risques	Mesures d'atténuation
	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les fonctions pour lesquelles l'automatisation ou les processus numériques peuvent alléger la charge de travail. Exécution innovante des programmes : • Déployer des réserves interrégionales de personnel chargé de l'assistance technique afin de couvrir les besoins des pays prioritaires en cas de pénurie de personnel. • Développer les outils numériques de prestation de services afin de réduire la nécessité d'une présence physique permanente. • Renforcer la gestion matricielle afin de favoriser le partage d'expertise entre les groupes. Coordination des partenaires : • Formaliser les mécanismes de collaboration avec les Coparrainants et les équipes de pays des Nations Unies afin d'assurer la continuité des activités en cas de réduction des effectifs. • Impliquer les gouvernements de manière précoce dans les efforts de réduction et proposer des mécanismes de soutien provisoires. • Renforcer la coordination au sein de la société civile afin d'assurer la continuité des activités de plaidoyer et des services. • Faire en sorte que le nouvel organigramme soit pleinement opérationnel d'ici juin 2026, en veillant à une communication claire sur les lignes hiérarchiques et les attentes liées aux fonctions. • Apporter un soutien ciblé aux équipes comptant un grand nombre de postes supprimés.
<p>Cybersécurité : Le stress lié à la transition qui pèse sur les systèmes ICT peut affaiblir les dispositifs de cybersécurité, augmentant ainsi le risque de compromission des systèmes d'information critiques, des actifs numériques ou des données critiques, ce qui peut avoir des répercussions sur le plan financier et en termes d'atteinte à la réputation. Ce risque est exacerbé par la recrudescence des attaques de phishing et autres cyberattaques visant le système des Nations Unies, en particulier pendant les périodes de restructuration et de réduction des effectifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance continue de la sécurité (en cours). • Simulations anti-phishing régulières pour l'ensemble du personnel (au moins trois fois par an, assorties d'une formation de sensibilisation obligatoire en matière de cybersécurité pour les personnes n'ayant pas réussi les scénarios). • Formation de sensibilisation obligatoire dans le domaine de la sécurité de l'information (rendue obligatoire en septembre 2024, avec des sessions de remise à niveau annuelles). • Activités d'audit régulières et indépendantes, notamment analyses des vulnérabilités et tests d'intrusion réalisés par des tiers (menées aux troisième et quatrième trimestres 2025 pour l'environnement sur le cloud. D'autres essais sont prévus au troisième trimestre 2026, sous réserve de la disponibilité des fonds).
<p>Système de gestion des activités (BMS) : Un déploiement, une intégration ou un fonctionnement défectueux du BMS peuvent perturber les processus administratifs essentiels (par exemple, les paiements, les déplacements, les achats, les renouvellements de contrats et les départs), ce qui peut nuire à la continuité des activités et au bon déroulement des opérations. Ce risque est aggravé par une hiérarchisation insuffisante des priorités et par des demandes concurrentes au sein de l'OMS, ce qui nuit à la résolution</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien BMS externe et remontée des problèmes grâce aux mécanismes de gouvernance de l'OMS. (L'équipe du programme BMS de l'ONUSIDA se réunit régulièrement avec l'équipe de gestion du programme BMS de l'OMS, toutes les deux semaines). • Modalités alternatives de traitement des paiements et des déplacements (mises en place en février 2026). • Procédures administratives provisoires et plans d'urgence. • Points focaux dédiés au sein du BMS et assistance/formation ciblées des utilisateurs (La mise en place des points focaux a commencé en juillet 2025 avec la formation des « super utilisateurs » du SPM et s'est poursuivie depuis lors pour les versions suivantes du BMS ; l'assistance et la formation ciblées des utilisateurs se poursuivent essentiellement en fonction de la demande). • Évaluations de l'état de préparation opérationnelle et suivi continu des problèmes (mise en place en octobre 2025, en cours). Liste des problèmes en suspens mise à disposition à l'échelle de l'organisation (février 2026).

Principaux risques	Mesures d'atténuation
rapide des problèmes et à la stabilisation du système.	<ul style="list-style-type: none"> • Cliniques d'aide régulière (en cours). • Demande d'assistance directe auprès de Salesforce/Workday (discussions exploratoires en cours avec l'OMS depuis fin février 2026).
<p>Contrôles internes : Des changements organisationnels importants, notamment une augmentation des mouvements de personnel et des départs, peuvent affaiblir les contrôles internes et la surveillance en place. Cela peut accroître le risque de fautes graves — notamment harcèlement sexuel et autres formes de pratiques répréhensibles —, ce qui peut avoir des répercussions négatives sur le personnel et entraîner une atteinte à la réputation de l'organisation et des pertes financières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici le troisième trimestre 2026, l'ensemble du personnel aura suivi toutes les formations obligatoires concernant les normes de conduite, la prévention des représailles, la prévention de l'inconduite sexuelle et les obligations de signalement. • Rappels trimestriels à l'ensemble du personnel concernant les canaux de signalement, notamment la ligne d'assistance téléphonique et les autres moyens confidentiels permettant de signaler des cas d'inconduite sexuelle. • Nouvelle plateforme de suivi des actifs. • Révision des évaluations SEAH afin de garantir leur adéquation avec la nouvelle structure et de se concentrer sur les bureaux les plus exposés aux risques (fin du troisième trimestre 2026). • Utilisation de Clear Check pour tous les cabinets de conseil (en cours).

Déclaration

Quelle que soit la qualité de sa conception et l'efficacité de son fonctionnement, tout système de contrôle interne présente des limites inhérentes, notamment la possibilité d'être contourné, et ne peut donc fournir qu'une assurance raisonnable. En outre, en raison de changements de situation, l'efficacité du système peut varier dans le temps.

Je m'engage à combler toute lacune constatée au cours de l'année dans notre système de contrôle interne et portée à mon attention.

Sur la base de ce qui précède, je conclus que, à ma connaissance, il n'y a pas de faiblesses matérielles qui empêcheraient le commissaire aux comptes de fournir une opinion sans réserve sur les états financiers de l'ONUSIDA, ni d'autres questions importantes qui devraient être soulevées dans le présent document pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et jusqu'à la date d'approbation des états financiers.

Winnie Byanyima



Executive Director

PARTIE III : ÉTATS FINANCIERS, TABLEAUX ANNEXÉS ET NOTES AFFÉRENTES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Cette section du rapport financier présente la situation financière globale de l'ONUSIDA au 31 décembre 2025. Les états financiers appropriés, les notes afférentes et les tableaux annexés à leur appui ont été préparés conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, et des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les tableaux annexés fournissent des détails contextuels et des explications à l'appui des fonds et des comptes spécifiques gérés par l'ONUSIDA, par l'intermédiaire des systèmes financiers de l'OMS, pour l'année close le 31 décembre 2025.

Certification des comptes

Certification des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Les états financiers, les principes comptables et les notes afférentes aux comptes ont été préparés conformément aux dispositions des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les états financiers de l'ONUSIDA sont également préparés conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, organisation qui fournit des services d'administration à l'appui du Programme commun conformément à la résolution 1994/24 de l'ECOSOC et à l'Article XI du Mémoire d'accord conclu entre les Coparrainants créant l'ONUSIDA.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que les notes afférentes et les tableaux annexés à leur appui sont approuvés.



Samsom Kambarami
Director, Finance
and Accountability



Winnie Byanyima
Executive Director
UNAIDS

Genève, le 13 mars 2026

LETTER OF TRANSMITTAL

Ritika Bhatia
Director External Audit
(WHO)



Room No. M 019
World Health Organisation
Avenue Appia, 1211
Geneva

Dear Sir,

I have the honour to present to the Programme Coordinating Board, the External Auditor's Report for the Audit of Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS) for the financial year ended 31 December 2025.

I express my appreciation to Programme Coordinating Board for the honour and privilege to serve as External Auditor of UNAIDS.

Yours sincerely,

Ritika Bhatia

The Chair
Programme Coordinating Board
Joint United Nations Programme on HIV/AIDS
Geneva Switzerland

Opinion du Commissaire aux comptes

Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers

Opinion

Nous avons audité les états financiers du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2025, l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net/la situation nette (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) pour l'exercice clos à ladite date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle, à tous égards importants, de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à ladite date, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Base de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section ci-dessous intitulée « Responsabilités du commissaire aux comptes au titre de l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de l'ONUSIDA conformément aux exigences déontologiques pertinentes pour notre audit des états financiers et nous avons honoré nos autres responsabilités déontologiques conformément auxdites exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport d'audit sur ceux-ci

La direction est responsable des autres informations, qui comprennent les informations incluses dans le rapport du Directeur général pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, de considérer si les autres informations sont matériellement en contradiction avec les états financiers ou avec les connaissances acquises dans le cadre de l'audit, ou si elles semblent être matériellement erronées. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance au titre des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers sans anomalie significative due à un acte frauduleux ou à une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de l'ONUSIDA à poursuivre son activité, de la publication, le cas échéant, des questions liées à la continuité de son activité et de l'utilisation du principe comptable de continuité d'activité, sauf si la direction a l'intention de liquider l'ONUSIDA ou de cesser ses activités, ou si elle n'a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser le processus de reporting financier de l'ONUSIDA.

Responsabilités du commissaire aux comptes au titre de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent aucune anomalie significative due à un acte frauduleux ou à une erreur et de publier un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit permettra de détecter toute anomalie significative, le cas échéant. Des anomalies peuvent résulter d'un acte frauduleux ou d'une erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent raisonnablement influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base desdits états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre, nous :

- (a) identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dues à un acte frauduleux ou à une erreur dans les états financiers, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées auxdits risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'un acte frauduleux est plus élevé que le risque de ne pas détecter une anomalie résultant d'une erreur, car un acte frauduleux peut impliquer une collusion, une falsification, une omission intentionnelle, une fausse déclaration ou le contournement d'un contrôle interne ;
- (b) obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas afin d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'ONUSIDA ;
- (c) évaluons le caractère approprié des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations associées fournies par la direction ;
- (d) tirons des conclusions sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de continuité d'activité et, sur la base des éléments probants recueillis, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'ONUSIDA à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations fournies à ce sujet dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont étayées par les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, de futurs événements ou de futures conditions peuvent amener l'ONUSIDA à cesser son activité ;
- (e) évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les

informations fournies, et déterminons si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents de manière à obtenir une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, le cadre et le calendrier prévus de l'audit et les principales conclusions de l'audit, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

En outre, à notre avis, les transactions de l'ONUSIDA portées à notre connaissance ou que nous avons testées dans le cadre de notre audit ont été, à tous égards importants, conformes au Règlement financier de l'OMS.

Conformément à l'article XIV du Règlement financier de l'OMS, nous avons également publié un rapport détaillé sur notre audit de l'ONUSIDA.



K. Sanjay Murthy
Comptroller and Auditor General of India

29 April 2026

État I

État de la situation financière

Toutes origines de fonds confondus au 31 décembre 2025

(en dollars des États-Unis)

	Remarque	31 décembre 2025	31 décembre 2024 (après retraitement)
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents détenus par l'OMS	5,1	11 097 443	13 865 598
Investissements à court terme détenus l'OM:	5,2	124 857 866	106 876 020
Créances courantes	5,3	36 153 194	131 911 408
Créances sur le personnel	5,4	2 176 307	2 245 752
Paiements anticipés et dépôts	5,5	596 692	701 720
Autres créances courantes	5,6	645 610	635 685
Total des actifs courants		175 527 113	256 236 183
Actifs non courants			
Créances non courantes	5,3	-	896 224
Immobilisations corporelles	5,9	18 212 512	18 810 122
Total des actifs non courants		18 212 512	19 706 346
TOTAL DES ACTIFS		193 739 625	275 942 530
PASSIFS			
Passifs courants			
Dettes	5,10	5 521 334	5 082 894
Dettes envers le personnel	5,11	357 506	416 262
Avantages du personnel courants	5,12	31 561 519	9 610 839
Recettes différées courantes	5,13	1 001 224	1 445 209
Passifs financiers détenus par l'OMS	5,2	357 000	880 000
Emprunts à long terme – part courante	5,14	378 961	663 707
Autres passifs courants	5,15	233 222	240 480
Total des passifs courants		39 410 765	18 339 391
Passifs non courants			
Avantages du personnel non courants	5,12	3 535 138	(2 690 392)
Recettes différées non courantes	5,13	-	896 224
Emprunts à long terme – part non courante	5,14	22 043 996	19 407 972
Total des passifs non courants		25 579 134	17 613 805
TOTAL DES PASSIFS		64 989 900	35 953 196
ACTIF NET/SITUATION NETTE			
Actif net/réserves			
Fonds de réserve	5,16	20 000 000	35 000 000
Fonds propres engagés dans des immobilisations	5,17	12 154 457	11 775 497
Fonds commun		(22 087 566)	(18 659 590)
Fonds non soumis à restrictions		39 612 143	109 307 571
Fonds soumis à restrictions		52 266 806	69 849 849
Fonds pour la rénovation des bâtiments	5,18	8 283 001	7 556 638
Avantages du personnel		8 951 581	16 732 071
Fonds pour les droits non inclus dans le traitement		9 569 303	8 427 299
TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		128 749 725	239 989 334
TOTAL, PASSIF ET ACTIF NET/SITUATION NETTE		193 739 625	275 942 530

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

État II

État de la performance financière

Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2025

(en dollars des États-Unis)

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024 (après retraitement)
Recettes	6,2		
Contributions volontaires			
Gouvernements		82 720 430	217 264 763
Organismes coparrainants		2 948 898	2 853 819
Autres		2 048 402	5 141 457
		<hr/>	<hr/>
Sous-total des contributions volontaires		87 717 730	225 260 039
Divers		1 279 639	1 042 052
		<hr/>	<hr/>
Total des recettes		88 997 369	226 302 091
		<hr/>	<hr/>
Dépenses	6,3		
Traitements et autres charges de personnel		113 363 093	105 744 260
Virements et subventions à d'autres entités		35 440 207	64 736 174
Services contractuels		18 663 633	36 901 309
Charges opérationnelles générales		10 267 905	11 438 411
Voyages		2 463 265	6 288 587
Équipements, véhicules et mobilier		195 249	714 420
Amortissements		788 063	718 148
		<hr/>	<hr/>
Total des charges		181 181 414	226 541 308
		<hr/>	<hr/>
Produits financiers/(coûts)	6,4	5 602 481	6 732 034
		<hr/>	<hr/>
Total (déficit)/excédent pour l'année		(86 581 565)	6 492 817
		<hr/>	<hr/>

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

État III

État des variations de l'actif net/la situation nette

Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2025

(en dollars des États-Unis)

	Notes	31 décembre 2025	2025 Mouvements	2025 Ajustements	31 décembre 2024 (après retraitemer
Actif net/réserves	5,16				
Fonds de réserve	5,17	20 000 000		(15 000 000)	35 000 000
Fonds propres engagés dans des immobilisati		4 458 270			4 458 270
Ajustement des prêts		7 696 187	378 960		7 317 227
Total Fonds propres engagés dans des immob		12 154 457	378 960		11 775 497
Fonds commun					
Amortissement des immobilisations corporelles		(11 191 671)	(788 063)		(10 403 608)
Réserve de réévaluation		(10 895 895)	(2 639 913)		(8 255 982)
Total Fonds commun		(22 087 566)	(3 427 976)	-	(18 659 590)
Fonds non soumis à restrictions					
Fonds de base de l'UBRAF non soumis à restrict		39 612 143	(84 695 428)	15 000 000	109 307 571
Fonds soumis à restrictions					
Fonds soumis à restriction hors fonds de base UI		52 266 806	(17 153 043)	(430 000)	69 849 849
Autres fonds					
Fonds pour la rénovation des bâtiment: 5,18		8 283 001	296 363	430 000	7 556 638
Fonds pour les avantages du personnel					
Paiements de fin de contrat		8 820 905	3 158 274		5 662 631
Assurance-maladie du personnel		-	13 777 163	(24 985 544)	11 208 381
Fonds spécial d'indemnisation		130 675	(57 883)	327 499	(138 941)
Total Fonds pour les avantages du personnel		8 951 581	16 877 555	(24 658 045)	16 732 071
Fonds pour les droits non inclus dans le trait		9 569 303	1 142 004		8 427 299
Actif net/situation nette		128 749 725	(86 581 565)	(9 658 045)	239 989 334

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

État IV

Tableau des flux de trésorerie

Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2025

(en dollars des États-Unis)

	2025	2024
Flux de trésorerie générés par/(affectés aux) activités opérationnelles		
(Déficit)/excédent pour l'année	(86 581 565)	6 492 817
Amortissements	788 063	718 148
Recettes d'investissements présentées comme activités d'investissement	7 338 029	6 789 975
(Gains)/Pertes latents sur réévaluation des emprunts à long terme	2 639 913	(1 214 229)
(Augmentation)/diminution des créances courantes	95 758 214	(18 878 649)
(Augmentation)/diminution des créances non courantes	896 224	(482 584)
(Augmentation)/diminution des créances sur le personnel	69 445	(85 570)
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés et dépôts	105 028	1 297 552
(Augmentation)/diminution des autres créances courantes	(9 924)	(107 700)
Augmentation/(diminution) des dettes	438 439	217 011
Augmentation/(diminution) des dettes envers le personnel	(58 757)	33 498
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel courants	21 950 680	(1 240 257)
Augmentation/(diminution) des recettes différées courantes	(443 985)	(6 945 171)
Augmentation/(diminution) des autres passifs courants	(7 258)	9 691
Augmentation/(diminution) des recettes différées non courantes	(896 224)	482 584
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel non courants	6 225 530	14 046 823
Ajustements directs de l'actif net/situation nette	(24 804 026)	(17 979 766)
<i>Flux nets de trésorerie générés par/(affectés aux) activités opérationnelles</i>	<u>23 407 825</u>	<u>(16 845 827)</u>
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement		
Recettes d'investissements présentées comme activités d'investissement	(7 338 029)	(6 789 975)
(Augmentation)/diminution des investissements à court terme	(17 981 846)	28 659 016
Augmentation/(diminution) des passifs financiers	(523 000)	298 000
(Augmentation)/diminution des immobilisations corporelles	(44 473)	(758 841)
<i>Flux nets de trésorerie générés par/(affectés aux) activités d'investissement</i>	<u>(25 887 348)</u>	<u>21 408 201</u>
Flux de trésorerie d'activités de financement		
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – part courante	(284 746)	(52 461)
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – part non courante	2 636 024	(1 741 615)
Gains/(Pertes) latents sur réévaluation	(2 639 913)	1 214 229
<i>Flux nets de trésorerie générés par/(affectés aux) activités de financement</i>	<u>(288 635)</u>	<u>(579 847)</u>
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents	<u>(2 768 157)</u>	<u>3 982 527</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	<u>13 865 598</u>	<u>9 883 071</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	<u>11 097 443</u>	<u>13 865 598</u>

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

État V
Etat de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels
Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2024-2025
pour la période close le 31 décembre 2025
(en dollars des États-Unis)

	2024-2025	2024-2025 Budget	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Équilibre	Taux de mise	
	Budget de base	de fonctionnement	2024	2025	2024-2025			
	Données de	de base	(b)	(c)	(d) = (b+c)	(e) = (a-d)	(f) = (d/ a)	
	référence		(a)					
I. Domaines de résultat								
1	Prévention du VIH	22 092 000	15 809 800	8 499 000	5 379 000	13 878 000	1 931 800	87,8%
2	Dépistage et traitement du VIH	10 336 600	6 380 000	3 212 000	1 519 000	4 731 000	1 649 000	74,2%
3	Sida pédiatrique et transmission verticale	9 776 000	7 546 300	3 856 000	2 895 000	6 751 000	795 300	89,5%
4	Ripostes communautaires	6 705 000	4 927 000	2 616 000	1 644 000	4 260 000	667 000	86,5%
5	Droits de l'homme	7 863 200	4 934 600	2 589 000	1 959 000	4 548 000	386 600	92,2%
6	Égalité des sexes	8 593 000	6 119 000	3 241 000	1 963 000	5 204 000	915 000	85,0%
7	Jeunes	9 251 000	6 711 200	3 658 000	2 450 000	6 108 000	603 200	91,0%
8	Riposte au VIH dûment financée	3 052 200	1 649 600	902 000	364 000	1 266 000	383 600	76,7%
9	Intégration et protection sociale	8 299 400	4 139 400	2 127 000	607 000	2 734 000	1 405 400	66,0%
10	Contextes humanitaires et pandémies	8 031 600	5 783 100	3 300 000	595 000	3 895 000	1 888 100	67,4%
Total Coparrainants		94 000 000	64 000 000	34 000 000	19 375 000	53 375 000	10 625 000	83,4%
II. Fonctions de base								
1	Leadership, plaidoyer et communication	71 922 000	59 030 000	29 466 704	31 214 000	60 680 704	(1 650 704)	102,8%
2	Partenariats, mobilisation et innovation	49 474 000	49 872 000	25 366 263	26 771 000	52 137 263	(2 265 263)	104,5%
3	Information stratégique	43 926 000	34 606 000	17 215 078	18 699 000	35 914 078	(1 308 078)	103,8%
4	Coordination, cohérence et aide à la mise en œuvre dans les pays	64 684 000	56 652 000	28 685 353	30 594 000	59 279 353	(2 627 353)	104,6%
5	Gouvernance et responsabilisation mutuelle	49 994 000	45 840 000	22 992 750	24 012 000	47 004 750	(1 164 750)	102,5%
Total Secrétariat		280 000 000	246 000 000	123 726 148	131 290 000	255 016 148	(9 016 148)	103,7%
Total général		374 000 000	310 000 000	157 726 148	150 665 000	308 391 148	1 608 852	99,5%

Différences de base

Capitalisation des actifs

(789 309) (275 083)

Remboursement de prêts

(663 707) (378 960)

Total des différences de base

(1 453 016) (654 043)

Différences de calendrier

Dépenses induites durant l'année précédente au

3 627 961

Différences relatives aux entités

Dépenses au titre d'autres fonds

66 640 215 31 170 458

Total des dépenses selon l'état de la performance financière (état II)

226 541 308 181 181 414

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

² En raison de la baisse des fonds mobilisés en 2024 et 2025, le budget de fonctionnement interne du Programme commun 2024-2025 a été fixé à 160 millions de dollars pour 2024 et à 150 millions de dollars pour 2025. Le taux d'exécution du Programme commun par rapport au budget de fonctionnement est de 100 % pour les Coparrainants et de 99,5 % pour le Secrétariat.

NOTES AFFÉRENTES AUX COMPTES

1. Exposé des objectifs

Par sa résolution 1994/24 du 26 juillet 1994, le Conseil économique et social (ECOSOC) a porté création du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour « mettre en œuvre un programme commun et coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, fondé sur la co-appropriation, la collaboration au niveau de la planification et de l'exécution, et un partage équitable des responsabilités » qui regroupe actuellement onze institutions des Nations Unies appelées Coparrainants.³

Le Programme est dirigé par un Directeur exécutif qui est nommé par le Secrétaire général des Nations Unies sur recommandation des Coparrainants et qui rend compte directement au Conseil de Coordination du Programme, lequel fait fonction d'organe de gouvernance du Programme.

Les objectifs de l'ONUSIDA sont mentionnés dans le Mémoire d'accord conclu entre les Coparrainants portant création de l'ONUSIDA et dans les résolutions 1994/24 et 1995/2 du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Les objectifs de l'ONUSIDA ont été affinés et actualisés dans la nouvelle vision et le nouvel énoncé de la mission du Programme commun, qui ont été avalisés par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 26^e réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010. Ces objectifs actualisés sont les suivants :

- **Unir les efforts** des Nations Unies, de la société civile, des gouvernements, du secteur privé, des institutions mondiales ainsi que des personnes vivant avec le VIH et les plus affectées par ce virus ;
- **Exprimer haut et fort sa solidarité** avec les personnes les plus affectées par le VIH en vue de défendre la dignité humaine, les droits de l'homme et l'égalité des sexes ;
- **Mobiliser des ressources** (politiques, techniques, scientifiques et financières) et en rendant chacun (soi-même et les autres) responsable des résultats ;
- **Communiquer aux agents du changement** des informations stratégiques et des informations probantes pour qu'ils puissent exercer une influence et s'assurer que les ressources sont allouées là où elles auront le plus d'impact ;
- **Soutenir un leadership participatif des pays** en vue de ripostes pérennes qui font partie intégrante et sont intégrées aux efforts nationaux en matière de santé et de développement.

2. Base de préparation et de présentation

Les comptes de l'ONUSIDA sont tenus conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, organisation qui fournit des services d'administration à l'appui du Programme commun conformément à la résolution 1994/24 de l'ECOSOC et à l'Article XI du Mémoire d'accord conclu entre les Coparrainants créant l'ONUSIDA. Les principes comptables et les pratiques de présentation de l'information financière appliqués par l'ONUSIDA sont en conséquence basés sur le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'OMS.

Les états financiers ont été préparés sur la base des principes de comptabilité d'exercice et de continuité de l'exploitation, et conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en appliquant le principe dit « du coût historique ». Les investissements et les prêts sont toutefois comptabilisés à leur juste valeur ou au coût amorti. Lorsqu'une question spécifique n'est pas couverte par les normes IPSAS, les normes internationales d'information financière (IFRS) appropriées ont été appliquées.

Les états financiers et les notes sont présentés en dollars des États-Unis et toutes les valeurs sont arrondies au dollar le plus proche, ou comme indiqué.

³ Lorsque l'ONUSIDA a été créée en 1994, le Programme regroupait six institutions du système des Nations Unies : le PNUD, l'UNICEF, l'UNFPA, l'OMS, l'UNESCO et la Banque mondiale. Depuis cette date, cinq autres institutions des Nations Unies sont devenues des organismes coparrainants de l'ONUSIDA : l'ONUDC, l'OIT, le PAM, le HCR et ONU-Femmes.

Exercice financier

L'exercice financier est pour des raisons budgétaires un exercice biennal comprenant deux années civiles consécutives. Les états financiers sont préparés chaque année.

Monnaie fonctionnelle et conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de l'ONUSIDA est le dollar des États-Unis.

Les opérations effectuées en monnaie étrangère sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur, qui équivalent approximativement aux taux de change à la date de l'opération. Les taux de change opérationnels sont fixés une fois par mois et révisés en milieu de mois en cas de fluctuations importantes des monnaies.

Les actifs et les passifs libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars aux taux de change opérationnels des Nations Unies en vigueur en fin d'année. Les gains ou les pertes qui en découlent sont indiqués dans l'état de la performance financière.

Importance relative et utilisation de jugements et d'estimations

La notion d'importance relative est essentielle pour la préparation des états financiers de l'ONUSIDA. L'étude de l'importance relative des informations comptables permet de procéder systématiquement au recensement, à l'analyse, à l'évaluation, à l'approbation et à l'examen périodique des décisions prises pour lesquelles l'importance relative des informations est prise en compte, dans plusieurs domaines de la comptabilité.

Les états financiers comportent des montants calculés sur la base de jugements, d'estimations et d'hypothèses de la direction. L'évolution des estimations est indiquée au moment où celles-ci sont connues. Les estimations incluent, de façon non exhaustive, les obligations au titre des prestations définies d'assurance-maladie et les autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi (dont la valeur est calculée par un actuaire indépendant), le risque financier inhérent aux créances, aux charges à payer et à l'ampleur de l'amortissement des immobilisations corporelles. Les résultats des calculs actuariels sont susceptibles de différer de ces estimations.

États financiers

Conformément à la norme IPSAS 1, un ensemble complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- État de la situation financière
- État de la performance financière
- État des variations de l'actif net/la situation nette
- Tableau des flux de trésorerie
- État de comparaison des montants budgétisés et des montants réels
- Notes afférentes aux états financiers, comprenant une description de la base de préparation et de la présentation des états, un résumé des principaux principes comptables et d'autres informations pertinentes.

Les principes comptables présentés ci-dessous ont été régulièrement appliqués lors de la préparation des états financiers pendant l'année considérée.

Changements comptables futurs

Le Conseil des normes IPSAS a publié les normes nouvelles et amendées suivantes :

Norme	Titre	Date d'entrée en vigueur	Impact prévu pour l'année d'adoption
IPSAS 1	Améliorations apportées aux normes IPSAS 2024	1 ^{er} janvier 2026	Les améliorations apportées à la norme IPSAS 1 portent sur la classification des passifs comme courants ou non courants. Les améliorations apportées à la norme IPSAS 43 concernent la réforme des taux d'intérêt de référence et les opérations de cession-bail. Ces changements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de l'ONUSIDA.
IPSAS 43	Contrats de location	1 ^{er} janvier 2025	<p>Remplace la norme IPSAS 13 (Contrats de location) et introduit le modèle du droit d'utilisation pour les preneurs. Sur la base du modèle du droit d'utilisation, une fois que la nouvelle norme aura été adoptée et que la validité des dispositions transitoires aura expiré, la plupart des contrats de location devront être capitalisés, ce qui entraînera une augmentation du montant des actifs capitalisés et la comptabilisation des dettes de location correspondantes. La performance financière annuelle devrait être globalement neutre, étant donné que l'amortissement des actifs loués et les charges d'intérêt sur les dettes de location correspondantes remplaceront les charges de location actuellement comptabilisées.</p> <p>En raison de la décision de restructuration de 2025 et du nombre important de résiliations de contrats de location en cours, la mise en œuvre prévue de la norme IPSAS 43 a été reportée. Compte tenu des délibérations en cours concernant la future empreinte opérationnelle et la possible transformation de l'Organisation, notamment dans le cadre du processus de réforme « UN80 », la date d'entrée en vigueur de l'adoption sera fixée une fois ce processus finalisé.</p>
IPSAS 46	Mesure	1 ^{er} janvier 2025	Cette norme a été élaborée pour améliorer les principes de mesure tirés de la norme IPSAS. L'OMS/ONUSIDA évalue actuellement l'impact de la norme IPSAS 46 sur les domaines concernés des états financiers.
IPSAS 47	Recettes	1 ^{er} janvier 2026	<p>Cette norme définit les exigences comptables pour les transactions de recettes dans le secteur public et remplace les normes IPSAS 9, 11 et 23. L'un des principaux effets de la norme est que, pour toutes les contributions affectées, la comptabilisation des recettes sera différée jusqu'à ce que l'agence remplisse ses obligations.</p> <p>L'ONUSIDA ne dispose pas de contributions affectées. Par conséquent, l'impact de cette norme sur l'ONUSIDA sera limité puisqu'elle n'affectera que les recettes des contributions volontaires qui sont comptabilisées lors de la signature de l'accord correspondant.</p> <p>L'OMS/ONUSIDA évalue actuellement l'impact complet de la norme IPSAS 47 sur les domaines concernés des états financiers.</p>
IPSAS 48	Dépenses transfert de	1 ^{er} janvier 2026	<p>Cette norme définit les dispositions comptables applicables aux charges découlant d'une opération, autre que fiscale, dans le cadre de laquelle une entité fournit un bien, un service ou un autre actif à une autre entité, sans recevoir directement de bien, de service ou d'autre actif en contrepartie.</p> <p>L'ONUSIDA examine actuellement les modifications apportées à la norme, qui devraient avoir un impact significatif sur le calendrier de comptabilisation des dépenses au titre de la coopération financière directe, de la lettre d'accord de subvention et des modalités de mise en œuvre directe dans les états financiers de l'ONUSIDA.</p>

			L'ONUSIDA s'attend à ce qu'il y ait suffisamment de temps pour la mise en œuvre et que cette mise en œuvre nécessite des ressources supplémentaires.
IPSAS 49	Régimes de retraite	1 ^{er} janvier 2026	Cette norme porte sur les dispositions comptables applicables et les obligations en matière d'établissement de rapports pour les régimes de retraite du secteur public en vue d'améliorer la transparence et la responsabilité de ces régimes L'ONUSIDA est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), une entité juridique et comptable distincte à laquelle les modifications requises par la norme s'appliquent le plus. Cette norme devrait donc avoir une incidence très limitée sur les états financiers de l'ONUSIDA et tout changement éventuel tiendra compte des autres entités des Nations Unies.
IPSAS 10, IPSAS 39, IPSAS 19, IPSAS 49 et IPSAS 43	Modifications des normes IPSAS : Interprétations spécifiques de l'IFRIC	1 ^{er} janvier 2026	Ces modifications ajoutent des orientations faisant autorité, fondées sur quatre interprétations de l'IFRIC, aux normes IPSAS afin d'aider les entités à mieux comprendre et appliquer les principes existants des normes IPSAS. L'ONUSIDA ne prévoit pas que ces modifications auront un impact significatif sur les états financiers consolidés.
IPSAS 50	Exploration et évaluation des ressources minérales	1 ^{er} janvier 2027	Cette norme donne des orientations sur la comptabilisation des dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation, y compris la comptabilisation des actifs d'exploration et d'évaluation. Elle ne s'appliquera pas à l'ONUSIDA.
Modifications apportées aux normes IPSAS 43, IPSAS 47 et IPSAS 48	Contrats de location assortis de conditions avantageuses et autres dispositions conférant des droits sur des actifs	1 ^{er} janvier 2027	Ces modifications proposent de nouvelles dispositions comptables applicables aux contrats de location assortis de conditions avantageuses et aux actifs en nature assortis d'un droit d'utilisation, et constituent la deuxième phase du projet relatif aux contrats de location, dont la première phase concerne la norme IPSAS 43 ci-dessus. Elle ne s'appliquera pas à l'ONUSIDA.
Modifications apportées aux normes IPSAS 1 et IPSAS 3 et au cadre conceptuel	Définition de l'importance relative	1 ^{er} janvier 2027	Ce projet vise à ce que la définition de l'importance relative soit la même dans le cadre conceptuel et dans les normes IPSAS. L'OMS examine les conditions à remplir pour ce projet, dont elle évaluera l'incidence en temps voulu.
SRS 1	Risques liés au climat	1 ^{er} janvier 2028	Cette norme exigera des entités du secteur public qu'elles communiquent aux principaux utilisateurs des rapports financiers à usage général des informations utiles sur les risques et les opportunités liés au climat à des fins de responsabilisation et de prise de décisions. L'OMS examine les conditions à remplir pour cette norme, dont elle évaluera l'incidence en temps voulu
IPSAS 51	Ressources naturelles tangibles détenues à des fins de conservation	1 ^{er} janvier 2028	Cette norme fournit des orientations sur la comptabilisation, la mesure, le classement et la présentation des ressources naturelles tangibles détenues à des fins de conservation. Elle ne s'appliquera pas à l'ONUSIDA.
IPSAS 33	Première adoption des normes IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice	1 ^{er} janvier 2028	Ce texte normatif vise à préciser et à restructurer les orientations existantes et à ajouter de nouvelles orientations non obligatoires à la norme IPSAS 33 afin d'aider les entités du secteur public à adopter les normes IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice. Il ne s'appliquera pas à l'ONUSIDA, car l'Organisation applique déjà les normes IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice.
IPSAS 46	Modifications des normes IPSAS à la suite de l'application de la norme IPSAS 46, évaluation	1 ^{er} janvier 2028	L'objectif principal de ce projet était de modifier les normes IPSAS pertinentes pour y ajouter les bases d'évaluation à la valeur opérationnelle actuelle. L'OMS examine les conditions à remplir pour ce projet, dont elle évaluera l'incidence en temps voulu.

3. Principaux principes comptables

3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement, les fonds en banque et les soldes détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. Ces soldes sont détenus de manière centralisée par l'OMS et placés au nom de l'ONUSIDA conformément aux règles et pratiques en vigueur à l'OMS. L'ONUSIDA a adopté les notes d'information de l'OMS pour présenter les principes comptables relatifs aux placements.

3.2 Placements et instruments financiers détenus par l'OMS

Les instruments financiers sont comptabilisés à partir du moment où l'OMS/ONUSIDA souscrit aux dispositions contractuelles desdits instruments et jusqu'à expiration des droits à recevoir les flux de trésorerie correspondants à ces actifs ou jusqu'à leur cession et, partant, jusqu'au moment où l'OMS/ONUSIDA a transféré en substance l'ensemble des risques et des avantages liés à la propriété de ces instruments.

Les présents états financiers ont été établis conformément aux principes de la norme IPSAS 41 relatifs à l'information financière concernant les actifs financiers et, à cet égard, les critères suivants ont été pris en compte pour déterminer la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers :

- (a) le modèle de gestion des actifs et des passifs financiers ; et
- (b) les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs et des passifs financiers.

Ces critères de classification déterminent les bases d'évaluation à appliquer en vertu de la norme IPSAS 41 pour chaque catégorie d'actif ou de passif financier : coût amorti, juste valeur par le biais de l'actif net/situation nette ou juste valeur par le biais du résultat.

Les actifs et passifs financiers ont été reclassés comme suit conformément à la norme IPSAS 41 :

Les actifs financiers au coût amorti sont des instruments financiers détenus dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (plutôt que de vendre l'instrument avant son échéance contractuelle pour réaliser ses variations à la juste valeur), lorsque les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'actif net/situation nette sont des instruments financiers détenus dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, lorsque les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers ou les passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit sont d'autres instruments qui ne sont classés ni comme actifs ou passifs financiers au coût amorti ni comme actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'actif net/situation nette.

Aucun des actifs ou passifs financiers de l'OMS/ONUSIDA n'a été classé comme étant à la juste valeur par le biais de l'actif net/situation nette.

En vertu de la norme IPSAS 41, un modèle de dépréciation unique et prospectif est appliqué, qui exige la comptabilisation des pertes de crédit attendues à tout moment.

La cote de crédit minimale fixée dans la politique d'investissement de l'OMS pour tout investissement est A-/A3. Le modèle de dépréciation IPSAS 41 a été appliqué aux actifs financiers classés au coût amorti, en particulier les dépôts à terme et les soldes des comptes bancaires. Le calcul des pertes de crédit attendues pour les dépôts à terme et les soldes bancaires a donné des chiffres qui n'étaient pas significatifs dans le contexte de ces états financiers, et ils ne sont donc pas divulgués.

3.3 Créances

Les créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Les créances courantes correspondent à des sommes exigibles à 12 mois maximum à la date des états financiers, alors que les créances non courantes correspondent à des sommes exigibles à plus de 12 mois à la date d'arrêté des états financiers.

Les contributions volontaires à recevoir sont comptabilisées en fonction des modalités de paiement spécifiées dans un accord liant l'ONUSIDA et le contributeur. Lorsqu'aucune modalité de paiement n'est spécifiée, l'intégralité de la créance est comptabilisée comme échue.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette estimée et ne sont pas actualisées, car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

Une provision des créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un risque de dépréciation d'une créance. L'évolution de la provision pour créances douteuses est comptabilisée dans l'état de la performance financière (état II).

Conformément au Règlement du Personnel et au Statut du Personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris celles relatives au traitement, à l'allocation pour frais d'études des enfants et au loyer. Ces avances ayant une durée initiale inférieure à 12 mois, leur valeur comptable est une approximation de la juste valeur.

3.4 Stocks

Les stocks de l'ONUSIDA se composent uniquement de publications détenues pour distribution gratuite et sont sans valeur.

3.5 Paiements anticipés et dépôts

Les paiements anticipés correspondent à des sommes payées à des fournisseurs pour des biens et des services non encore reçus. Des avances sont versées au PNUD pour couvrir des paiements effectués pour le compte de l'ONUSIDA en vertu de l'« Accord de travail entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) concernant la fourniture de services d'appui administratif par le PNUD » signé en avril 1996 et actualisé en juin 2008. Les dépôts concernent les montants versés à titre de garantie pour la location d'espaces de bureaux. Les paiements anticipés et les dépôts sont comptabilisés à leur coût.

3.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les actifs d'une valeur égale ou supérieure à 20 000 dollars et les projets d'améliorations locatives d'une valeur égale ou supérieure à 100 000 dollars sont comptabilisés comme actifs non courants dans l'état de la situation financière. Au 1^{er} janvier 2025, le seuil de comptabilisation des immobilisations corporelles est passé de 5 000 dollars à 20 000 dollars, comme précisé à la note 4.1. Ce changement a été mis en place afin d'améliorer l'efficacité de l'administration de ces actifs, de faire en sorte que le seuil soit conforme à celui prévu pour les actifs de faible valeur par la norme IPSAS 43 et de garantir une plus grande uniformité avec les pratiques de capitalisation des actifs appliqués dans l'ensemble des organisations des Nations Unies.

Les immobilisations acquises dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. L'ONUSIDA considère que les actifs de ce type ne sont pas générateurs de trésorerie. Le coût historique comprend le coût d'achat et tous les autres coûts directement imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état ainsi que l'estimation initiale des frais de démantèlement et de remise en état du site. Les frais de conditionnement, de fret et d'assurance sont calculés en appliquant un taux de 10 % sur le prix d'achat, puis ajoutés à la valeur de l'actif.

pour les achats non locaux. Les actifs qui sont achetés par l'ONUSIDA pour des tiers que l'ONUSIDA ne contrôle pas sont passés en charges à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la vie utile de l'actif, sauf pour les terrains qui ne sont pas soumis à l'amortissement. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen annuel pour déterminer si elles sont dépréciées. Compte tenu de l'utilisation prévue des immobilisations corporelles, celles-ci ne devraient pas avoir de valeur résiduelle après avoir été complètement amorties. La date de début de l'amortissement dépend de la date de mise en service. Lorsque la mise en service intervient entre le 1^{er} et le 15 du mois, l'amortissement porte sur le mois complet ; lorsqu'elle intervient à compter du 16 du mois, l'amortissement commence à partir du mois suivant de façon à s'assurer que la valeur comptable est toujours considérée comme recouvrable. Les durées de vie utiles estimées des catégories d'actifs composant les immobilisations corporelles sont données dans le tableau ci-dessous.

Asset Class	Estimated Useful Life (in years)
Land	N/A
Buildings - Permanent	60
Buildings - Mobile	5
Fixtures and fittings	5
Vehicles and transport	5
Office equipment	3
Communications equipment	3
Audio Visual equipment	3
Computer equipment	3
Network equipment	3
Security equipment	3
Other equipment	3

La cession d'immobilisations corporelles entraîne un gain ou une perte lorsqu'il y a une différence entre le produit de la cession et la valeur comptable. Ces gains ou pertes sont comptabilisés comme excédent ou déficit dans l'état de la performance financière.

Les améliorations sont capitalisées sur la durée de vie restante de l'actif lorsqu'elles entraînent une augmentation de la durée de vie utile de l'actif ou ajoutent de l'espace utilisable. La valeur résiduelle de l'actif et le coût de l'amélioration seront amortis sur la durée de vie ajustée (durée de vie restante). Les coûts normaux de réparation et d'entretien sont passés en charges dans l'année où les frais sont engagés.

3.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût minoré des amortissements et dépréciations cumulés. L'ONUSIDA ne comptabilise les immobilisations incorporelles que si la durée de vie utile de l'actif est supérieure à un an et sa valeur dépasse 100 000 dollars. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée selon la méthode linéaire. La durée de vie utile estimée des « logiciels acquis en externe » s'échelonne de deux à six ans.

On considère que les immobilisations incorporelles ont une valeur résiduelle nulle dans la mesure où elles ne sont ni vendues, ni cédées à la fin de leur durée de vie utile. Ces immobilisations sont examinées annuellement pour dépréciation.

3.8 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur (l'Organisation), pour une période convenue, le droit d'utilisation d'un actif en contrepartie d'un paiement ou d'une série de paiements. Chaque contrat de location est examiné pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple.

Les contrats de location conclus pour des équipements ou des locaux à usage de bureaux sont classés en tant que contrats de location simple, à moins qu'ils ne transfèrent substantiellement tous les risques et avantages liés à la propriété. Les charges de location pour les contrats de location simple sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers en tant que frais généraux de fonctionnement, sur la base des conditions des contrats pour la période concernée, de manière à refléter le profil temporel des avantages pour l'ONUSIDA.

Lorsque l'ONUSIDA est le bailleur, les revenus des baux d'exploitation sont comptabilisés en tant que revenus sur une base linéaire sur la durée du bail. Tous les coûts liés à l'actif encourus pour obtenir les revenus de la location, y compris l'amortissement, sont comptabilisés en tant que charges.

En raison de la décision de restructuration de 2025 et du nombre important de résiliations de contrats de location en cours, la mise en œuvre prévue de la norme IPSAS 43 a été reportée

3.9 Contributions reçues d'avance et recettes différées

Les contributions reçues d'avance proviennent d'accords juridiquement contraignants conclus entre l'ONUSIDA et ses donateurs en vertu desquels les fonds concernés exigibles par l'organisation sont reçus en avance.

Les recettes différées correspondent à des accords liant juridiquement l'ONUSIDA et des contributeurs. Des recettes différées sont comptabilisées quand :

- un accord contractuel est confirmé par écrit par l'Organisation et le contributeur ; et
- les fonds sont affectés et dus pour un exercice futur

Les recettes différées sont présentées comme courantes si elles sont dues dans un délai d'un an et comme non courantes si elles sont dues un an ou plus après la date de clôture.

3.10 Dettes et passifs opérationnels

Les dettes sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services que l'ONUSIDA a reçus et qui lui ont été facturés, mais n'a pas encore payés. Les passifs opérationnels accumulés sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services qui ont été reçus, mais qui n'ont été ni facturés à l'ONUSIDA ni payés. Les dettes et les passifs opérationnels sont comptabilisés au coût, car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

3.11 Avantages du personnel

L'ONUSIDA comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- les avantages du personnel à court terme ;
- les avantages postérieurs à l'emploi ;
- les autres avantages du personnel à long terme ;
- les indemnités de fin de contrat.

3.11a Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont ceux qui sont en principe soldés dans les 12 mois suivant la fin de l'année où les employés concernés ont exercé leurs fonctions. Ces avantages incluent les avantages liés à l'exercice des fonctions, les absences rémunérées (par exemple, les congés payés tels que les congés annuels), les autres avantages à court terme et la part courante des avantages à long terme dont bénéficient les employés en poste. Une charge est comptabilisée lorsqu'un membre du personnel fournit des services ouvrant droit à avantages. Un passif est constaté pour tout droit acquis qui n'a pas été réglé à la date de clôture et correspond au montant versé ou devant l'être pour régler le passif. Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, les passifs ne sont pas actualisés en fonction de la valeur temps de l'argent et sont présentés comme des passifs courants.

3.11b Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi englobent les régimes de retraite, les soins médicaux et l'assurance-maladie après la cessation de service. Sont également inclus des avantages auxquels des membres du personnel admissibles ont droit en fin de contrat et qui comprennent les indemnités de rapatriement, de déménagement et de voyage pour le rapatriement. Les avantages postérieurs à l'emploi en vertu des régimes à prestations définies sont évalués à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies, ajustée en fonction des gains et des pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'ONUSIDA est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer au personnel des pensions de retraite, ainsi que des prestations en cas de décès, d'invalidité et dans d'autres cas. La Caisse commune a adopté un régime multi-employeurs à prestations par capitalisation. Comme indiqué dans l'article 3(b) du Règlement de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés aux employés en poste et aux anciens employés des autres organisations participantes. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts entre les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'ONUSIDA et la Caisse commune ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'ONUSIDA dans les obligations au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts associés à la Caisse commune. C'est pourquoi l'ONUSIDA a considéré celle-ci comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations de l'ONUSIDA à la Caisse commune des pensions au cours de l'exercice financier sont comptabilisées en charges dans l'état de la performance financière.

3.12 Coûts d'emprunt

L'ONUSIDA a souscrit, conjointement avec l'OMS, un prêt auprès des pouvoirs publics suisses et du Canton de Genève pour la construction du bâtiment de l'ONUSIDA/OMS. Ce prêt n'induit aucun coût d'emprunt. Les emprunts sont actuellement indiqués au coût amorti ; toute différence entre le produit et la valeur de remboursement est comptabilisée dans l'état de la performance financière pendant la période d'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le prêt reçu par l'ONUSIDA est un prêt sans intérêt ; l'avantage retiré par l'ONUSIDA de ce dispositif est comptabilisé comme une contribution en nature.

3.13 Provisions, passifs éventuels et engagements

Provisions

Des provisions sont constituées pour des passifs et des charges futurs correspondant pour l'ONUSIDA à des obligations juridiques ou implicites actuelles découlant d'événements passés que l'Organisation devra probablement régler. Conformément à la norme IPSAS 19, les provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour régler l'obligation actuelle à la date de clôture.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque l'Organisation a un plan formalisé et détaillé de restructuration et a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. Seules les dépenses directes nécessairement engagées pour mettre en œuvre la restructuration et qui ne sont pas associées à des activités en cours (telles que la relocalisation ou la reconversion de membres du personnel) sont incluses dans la provision relative à la restructuration.

Passifs éventuels

Un passif éventuel est en principe indiqué, sauf si sa réalisation est jugée peu probable. Si celle-ci devient probable, une provision est comptabilisée pour l'année au cours de laquelle la probabilité a changé.

Engagements

Les engagements correspondent aux charges et passifs à venir au titre de contrats conclus à la date de clôture des comptes, et auxquels l'ONUSIDA peut difficilement se soustraire dans le cours normal de ses activités. Ils s'entendent hors engagements relatifs aux contrats de travail. Ces engagements sont indiqués et incluent :

- les engagements en capital, soit le montant total des charges en capital ayant fait l'objet d'un contrat sans toutefois être comptabilisées comme payées ou couvertes en fin d'année ;
- les contrats de fourniture de biens et de prestation de services dont l'ONUSIDA attend qu'ils lui soient livrés ou fournis dans le cadre de ses activités ordinaires ;
- les paiements minimaux au titre de la location non résiliables ;
- les autres engagements non résiliables.

3.14 Actifs éventuels

Des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques ou de potentiel de service et lorsqu'on disposera de suffisamment d'informations pour évaluer la probabilité du flux entrant d'avantages économiques ou de potentiel de service.

3.15 Comptabilisation des produits

Contributions volontaires - L'ONUSIDA reçoit uniquement des contributions volontaires. Les produits correspondant à une contribution volontaire sont comptabilisés au moment de la signature d'un accord liant l'ONUSIDA et ses donateurs. Lorsque i) l'accord est dit « assorti de conditions » ; ou ii) le montant total est indicatif ou n'est pas mentionné dans l'accord et n'est confirmé qu'au moment du déblocage des fonds, l'ONUSIDA n'a pas la maîtrise de la ressource et ne comptabilise les recettes et les créances qu'à réception des liquidités. Lorsque le donateur ne précise pas d'échéances de paiement ou que les échéances de paiement se situent dans l'exercice en cours, les recettes sont comptabilisées dans la période en cours. Lorsque la contribution est à payer après la fin de l'année, le montant correspondant est comptabilisé au passif, comme recette différée. Lorsque la date de début du contrat est postérieure au 31 décembre, les recettes sont comptabilisées au cours de l'année comptable suivante.

Contributions en nature ou sous forme de service - Les contributions en biens ou services reçues en nature ou sous forme de service sont comptabilisées pendant l'exercice durant lequel l'ONUSIDA les a reçues. Elles sont comptabilisées et indiquées en produits et en charges au niveau des fonds hors budget de base, à leur juste valeur telle qu'estimée au plus précis.

3.16 Comptabilisation des charges

L'ONUSIDA comptabilise les charges au moment de la réception des biens ou de la prestation des services (principe de l'exécution) et de leur acceptation par l'ONUSIDA, et non lorsque les fonds ou équivalents sont versés.

3.17 Informations sectorielles sur la comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode de classement des ressources en catégories (par fonds) afin de déterminer leur provenance et leur utilisation. La création de ces fonds permet de mieux rendre compte des recettes et des dépenses ainsi que des activités spécifiques engagées pour atteindre leurs objectifs, et de prendre de meilleures décisions pour l'allocation future des ressources.

Les cinq types de fonds de l'ONUSIDA sont : les fonds de base de l'UBRAF ; les fonds hors budget de base de l'UBRAF et autres fonds ; le fonds commun compris dans le fonds pour les avantages du personnel, le

fonds pour les droits non inclus dans le traitement, le fonds pour la rénovation des bâtiments et le fonds commun). Les virements entre les fonds susceptibles d'entraîner une duplication des produits et/ou des charges (y compris des coûts d'appui au Programme) sont éliminés au moment de la consolidation. Les actifs et les passifs de l'ONUSIDA ne sont pas affectés à des fonds individuels dans la mesure où ils appartiennent au Programme, mais les soldes de chaque fonds et les réserves opérationnelles sont comptabilisés.

3.18 Tableau des flux de trésorerie

Le Tableau des flux de trésorerie (état IV) a été préparé selon la méthode indirecte.

3.19 Comparaison avec le budget

Le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités continue d'être établi selon une comptabilité de caisse modifiée ; il est présenté dans les états financiers sous la forme de l'état V, intitulé « État de comparaison des montants budgétisés et des montants réels ». Le Conseil de Coordination du Programme approuve le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités, et les états financiers de l'ONUSIDA englobent toutes les activités du Programme.

Comme stipulé par la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable au budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et aux entités. Ces différences peuvent aussi exister concernant les modes de présentation et les systèmes de classement retenus pour établir les états financiers et le budget. Les bases utilisées pour établir le budget et les états financiers étant différentes, et afin de faciliter leur comparaison, le rapprochement des montants réels présentés dans l'état V et des montants réels présentés dans l'état II et l'état IV est inclus dans les notes afférentes aux états financiers.

4. Note sur le retraitement/reclassement des soldes

4.1 Modification du seuil de comptabilisation des immobilisations corporelles

En 2025, le seuil de comptabilisation des immobilisations corporelles est passé de 5 000 dollars à 20 000 dollars, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026, comme indiqué à la note 3.6. Conformément à la norme IPSAS 3 (Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs), cette modification est considérée comme un changement de méthode comptable et appliqué rétroactivement. Les soldes correspondants pour 2024 ont donc été retraités comme suit :

Statement	Category	Financial statement line item	31 December 2024 (in US dollars)	Adjustment (in US dollars)	31 December 2024 (restated) (in US dollars)
Statement I	Assets	Property, plant and equipment	18,956,103	(145,980)	18,810,122
Statement II	Expenses	Equipment, vehicles and furniture	584,435	129,985	714,420
Statement II	Expenses	Depreciation and amortization	748,616	(30,468)	718,148
Statement III	Net Assets	Common funds	(10,357,145)	(46,464)	(10,403,609)

5 Informations à l'appui de l'état de la situation financière

5.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement et les soldes des comptes d'avances et autres soldes bancaires détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus pour couvrir les engagements en numéraire à court terme plutôt que les investissements ou à d'autres fins. Le solde de l'OMS inclut également la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements.

Au 31 décembre 2025, le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élevait à 11,1 millions de dollars (contre 13,9 millions de dollars au 31 décembre 2024).

	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Encaisse et fonds en banque (comptes d'avances)	107 443	80 598
Trésorerie détenue par l'OMS pour l'ONUSIDA	10 990 000	13 785 000
Total de la trésorerie (et éq.) détenue par l'OMS	11 097 443	13 865 598

5.2 Placements et instruments financiers

Les détails des principes et méthodes comptables significatifs adoptés, des critères de comptabilisation et de décomptabilisation, des bases d'évaluation et des bases de comptabilisation des gains et des pertes sont présentés dans la rubrique Principes comptables.

Les principaux objectifs de l'OMS en matière de placement sont la préservation du capital, le maintien d'une liquidité suffisante afin de pouvoir régler les dettes à temps et l'optimisation de la rentabilité des placements. La politique de l'OMS en matière de placements correspond à la nature des fonds, qui peuvent être détenus à court terme, dans l'attente de la mise en œuvre de programmes, ou à plus long terme pour le règlement des passifs, au sein des autres fonds à long terme de l'Organisation.

	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Trésorerie et équivalents détenus par l'OMS	11 097 443	13 865 598
Investissements à court terme détenus par l'OMS	124 857 866	106 876 020
Passifs financiers détenus par l'OMS	(357 000)	(880 000)
Total des placements et instruments financiers	135 598 309	119 861 618

Les placements à court terme, qui sont des fonds détenus dans l'attente de la mise en œuvre de programmes, sont placés en instruments de trésorerie, en dépôts à terme et en obligations à court terme d'États, d'organisations et d'entreprises de haut niveau de qualité, conformément à la politique de placement approuvée. Les placements classés comme « actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde » englobent les titres à revenu fixe et les instruments dérivés détenus pour couvrir les passifs prévus et les besoins de trésorerie imprévus. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à court terme lorsque l'horizon temporel des placements de ces portefeuilles est inférieur ou égal à un an. Pour des raisons tactiques de placement à court terme, les gestionnaires de placements externes de ces portefeuilles peuvent périodiquement décider d'allonger temporairement la durée moyenne de ces portefeuilles à un peu plus d'un an. Cela ne modifiera pas la classification en « court terme » de ces actifs financiers sauf si l'objectif d'horizon temporel des placements du portefeuille et la durée de leur référentiel ont été allongés à plus d'un an. Les placements détenus jusqu'à échéance dont l'échéance est inférieure à un an sont classés comme des actifs courants au poste « Actifs financiers au coût amorti ».

Les placements à long terme sont destinés aux fonds gérés pour le compte des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placement approuvée, et correspondent à des investissements dans des obligations à moyen et long terme d'États, d'organisations et d'entreprises de haut niveau de qualité. Les actifs financiers à leur juste valeur par le biais du solde lors de leur première comptabilisation dans le

portefeuille du Fonds des paiements de fin de contrat sont classés en « placements à long terme » en fonction de l'objectif d'horizon temporel des placements du portefeuille et de la durée de leur référentiel, lesquels sont tous les deux supérieurs à un an.

Les passifs financiers indiqués dans la rubrique « passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat » proviennent d'opérations dérivées telles que les contrats à terme sur les devises et les swaps de taux d'intérêt, dont :

- des contrats dérivés négociés par les gestionnaires de portefeuille afin d'ajuster les risques de change et de taux d'intérêt et les positions des portefeuilles ; et
- des contrats de change à terme conclus par l'OMS pour couvrir le risque de change lié aux dépenses futures.

Exposition au risque

L'ONUSIDA est exposé aux mêmes risques financiers que l'OMS, notamment le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix. On utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines de ces expositions aux risques. Conformément au Règlement financier de l'OMS, les fonds dont l'utilisation n'est pas prévue dans l'immédiat peuvent être placés. Tous les placements sont réalisés dans le cadre de politiques d'investissement approuvées par le Directeur général de l'OMS. L'OMS nomme des gestionnaires externes pour assurer la gestion de certains portefeuilles conformément à un mandat défini. Le Comité consultatif pour les investissements (Advisory Investment Committee) examine régulièrement les politiques d'investissement, la performance des placements et le risque d'investissement de chaque portefeuille. Ce comité est composé d'experts externes en investissement qui sont autorisés à émettre des recommandations d'investissement à l'intention du Directeur général de l'OMS.

Risque de crédit

L'ONUSIDA est confronté aux mêmes risques de crédit que l'OMS et fournit des informations complètes concernant ceux-ci. Les placements de l'OMS sont très diversifiés afin de limiter son exposition au risque de crédit inhérent à une même contrepartie. Les placements sont largement répartis entre de nombreuses contreparties et des critères minimaux de qualité de crédit ainsi que des limites maximales d'exposition à une contrepartie (et à un groupe de contreparties liées) ont été établis dans les mandats d'investissement. Ces limites s'appliquent aux portefeuilles gérés directement en interne par l'Unité Trésorerie de l'OMS et aux portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements externes. En outre, l'Unité Trésorerie contrôle l'exposition globale aux contreparties pour l'ensemble des portefeuilles gérés en interne et en externe, afin d'assurer le suivi et la gestion de l'exposition totale aux contreparties.

Pour minimiser le risque de crédit et le risque de liquidité lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, les placements ne sont effectués qu'auprès d'institutions financières importantes s'étant vues attribuer une notation de crédit élevée par des agences de notation de premier plan. L'Unité Trésorerie de l'OMS examine régulièrement les notations de crédit des contreparties financières agréées et prend des mesures rapides en cas de révision à la baisse d'une notation de crédit.

Risque de taux d'intérêt

L'ONUSIDA est exposé au risque de taux d'intérêt par le biais des placements à revenu fixe à court et à long terme. La durée d'un investissement est un indicateur de sa sensibilité aux variations des taux d'intérêt du marché. Au 31 décembre 2025, la durée effective moyenne des placements de l'OMS était de 1,0 an pour les placements à court terme (hors dépôts bancaires) et de 6,3 ans pour les placements à long terme. Une augmentation de 1 % du taux d'intérêt entraînerait une diminution de 1,0 % de la valeur des placements à court terme (hors dépôts bancaires) et une diminution de 6,3 % de la valeur des placements à long terme. Les taux d'intérêt des dépôts bancaires à court terme sont fixés au moment du placement ; leur valeur n'est pas affectée par une variation ultérieure des taux d'intérêt.

Les gestionnaires de placements externes sont susceptibles d'utiliser, dans le respect de directives strictes, des instruments dérivés à revenu fixe pour gérer le risque de taux d'intérêt. Habituellement, les instruments

de taux sont utilisés pour gérer la durée du portefeuille et le positionnement stratégique sur la courbe des taux.

Risque de change

L'ONUSIDA reçoit des contributions volontaires et effectue des paiements dans des devises autres que le dollar des États-Unis, s'exposant ainsi à un risque lié aux fluctuations des taux de change. Les gains et les pertes de change liés à l'achat/la vente de devises et à la réévaluation des soldes de trésorerie, ainsi que tous les autres écarts de change, sont ajustés au niveau des fonds et comptes ayant droit aux intérêts au titre du plan de répartition des intérêts. La conversion en dollars des États-Unis des opérations effectuées dans d'autres devises se fait aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur en fin d'année. La couverture du risque de change et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats de change à terme. Les gains et les pertes réalisés et latents résultant du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

Couverture des risques de change sur les coûts salariaux futurs

La valeur en dollar des charges salariales dans des devises autres que le dollar des États-Unis (en franc suisse, par exemple) en 2026 est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change vis-à-vis du dollar grâce à des contrats de change à terme conclus en 2025. Au 31 décembre 2025, les contrats de change à terme conclus à des fins de couverture représentaient 2,1 millions de francs suisses. Les pertes latentes nettes sur ces contrats s'élevaient à 0,6 million de dollars au 31 décembre 2025 (contre 0,4 million de dollars de pertes nettes au 31 décembre 2024). Les gains ou pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à l'échéance des contrats et affectés en 2026.

Couverture des risques de change sur les créances et les dettes

Le risque de change résulte des écarts entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises sont enregistrées et les taux de change auxquels les fonds reçus ou les paiements correspondants sont ultérieurement comptabilisés. Un programme mensuel est en place pour fournir une protection contre ce risque de change. Des positions nettes sont calculées chaque mois dans chaque devise pour les créances et les dettes, et chaque position nette significative en devise est couverte par l'achat ou la vente d'un contrat de change à terme de montant égal et de sens opposé.

À la fin de chaque mois, ces positions sont rééquilibrées en fonction des niveaux fixés pour les taux de change mensuels de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ce processus, les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats à terme couvrent les gains ou les pertes de change latents correspondants induits par les variations des créances et des charges à payer nettes. Au 31 décembre 2025, l'ensemble des contrats de couverture de change à terme par devise de l'ONUSIDA se présentait comme suit :

Contrats de change à terme vendus	Total du montant	Total du montant	Gains/(pertes) latents
	vendu	acheté	
		(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Euro	180 000	212 376	612
Total		212 376	612

5.3 Créances

Au 31 décembre 2025, les créances s'élevaient à 36,2 millions de dollars (132,8 millions de dollars au 31 décembre 2024) ; ce montant correspond à des créances à court terme dont l'échéance est prévue en 2026.

Avec certains donateurs, l'ONUSIDA signe des accords dont la mise en œuvre peut s'étendre sur plusieurs années. Ces accords ne précisent pas les modalités de paiement des versements ; ceux-ci sont en revanche remboursés en fonction des dépenses trimestrielles engagées. L'ONUSIDA comptabilise la totalité des recettes pendant l'exercice financier au cours duquel le contrat est signé et comptabilise la totalité de la créance comme étant exigible immédiatement. Le rapprochement est effectué à la date d'échéance des accords de subvention. Au 31 décembre 2025, le montant total des créances figurant comme actuellement exigibles au titre de cet accord s'élevait à 35,1 millions de dollars (130,5 millions au 31 décembre 2024).

	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Créances courantes		
Fonds de base de l'UBRAF	453 269	65 929 017
Fonds hors budget de base de l'UBRAF	35 699 925	65 982 391
Total des créances courantes	<u>36 153 194</u>	<u>131 911 408</u>
Créances non courantes		
Fonds de base de l'UBRAF		
Fonds hors budget de base de l'UBRAF		896 224
Autres		
Total des créances non courantes	<u>-</u>	<u>896 224</u>
Total des créances	<u>36 153 194</u>	<u>132 807 632</u>

5.4 Créances sur le personnel

Conformément au Règlement du Personnel et au Statut du Personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris relatives au traitement, au loyer, à l'allocation pour frais d'études des enfants et aux frais de voyages. Les avances sont recouvrées périodiquement par des retenues sur les traitements, sauf en ce qui concerne les allocations pour frais d'études qui sont réglées à la fin de l'année scolaire.

Les membres du personnel international sont habilités à recevoir une avance égale au montant estimé de l'allocation pour frais d'étude de chaque enfant en début d'année scolaire et sont réglés à la fin de celle-ci.

Au 31 décembre 2025, l'encours des créances sur le personnel s'élevait à 2,2 millions de dollars et incluait les avances sur traitements, les avances pour loyers, les avances pour frais de voyages et les avances sur allocations pour frais d'études (2,2 millions de dollars au 31 décembre 2024). Les avances au titre des allocations pour frais d'études correspondent aux avances consenties aux membres du personnel pour l'année scolaire 2025-2026.

	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Créances sur le personnel		
Avances sur traitement	136 881	113 352
Avances relatives aux loyers	46 168	38 448
Avances sur allocations pour frais d'études	1 844 610	1 973 795
Avances relatives aux frais de voyage	17 602	41 353
Contribution prévue à l'assurance contre les cor	117 158	-
Autres avances relatives au personnel	13 888	78 804
Total des créances sur le personnel	<u>2 176 307</u>	<u>2 245 752</u>

5.5 Paiements anticipés et dépôts

Au 31 décembre 2025, le montant total des paiements anticipés s'élevait à 0,6 million de dollars (0,7 million de dollars au 31 décembre 2024). Sur ce montant, 0,1 million de dollars correspondent au paiement de fournisseurs en anticipation de la réception de biens ou de services qui seront comptabilisés en charges en 2026 ; un montant de 0,3 million de dollars correspond à des avances versées au PNUD pour couvrir des paiements effectués pour le compte de l'ONUSIDA. Le montant restant, soit 0,2 million de dollars, correspond à des dépôts. Les dépôts correspondent principalement aux sommes versées aux propriétaires à titre de garantie pour la location de locaux à usage de bureaux.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Paiements anticipés et dépôts		
Avances au PNUD	332 267	312 985
Avances aux fournisseurs	84 339	266 487
Dépôts	180 086	122 248
Total des paiements anticipés et dépôts	596 692	701 720

5.6 Autres créances courantes

Au 31 décembre 2025, l'encours des autres créances représentait 0,6 million de dollars (0,6 million de dollars au 31 décembre 2024) et concernait des créances au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

5.7 Stocks

Le Secrétariat ne détenait que des publications destinées à être distribuées, dont la valeur de réalisation est nulle. Le coût des publications comptabilisées en charges au cours de l'année 2025 s'élevait à zéro.

5.8 Immobilisations incorporelles

Le Secrétariat ne comptabilise aucune immobilisation incorporelle.

5.9 Immobilisations corporelles

Bâtiment

La valeur comptable du bâtiment de l'ONUSIDA au Siège a été établie au coût minoré de l'amortissement. Le bâtiment a été construit en commun avec l'OMS et sa propriété est également comptabilisée pour moitié de sa valeur avec cette dernière. Le terrain sur lequel le bâtiment a été construit a été mis à disposition par les pouvoirs publics suisses à titre gratuit. Par conséquent, le montant du terrain n'a pas été évalué et ne figure pas dans les états financiers.

Le coût initial du bâtiment, qui s'élève à 51,2 millions de dollars (soit 66 millions de francs suisses), correspond aux dépenses engagées pour sa construction jusqu'à son achèvement. La durée de vie utile estimée du bâtiment a été fixée à 60 ans, et l'amortissement a été calculé selon la méthode linéaire, plus précisément sur la part de l'ONUSIDA, qui s'élève à 25,6 millions de dollars.

Matériels et équipements

La valeur totale des immobilisations corporelles comptabilisées (nette de l'amortissement cumulé) était de 18,2 millions de dollars au 31 décembre 2025, contre 18,8 millions de dollars au 31 décembre 2024 (après retraitement). La valeur au 31 décembre 2024 a été retraitée, comme indiqué à la note 4. Le décompte des installations et équipements s'établit comme suit :

Catégorie d'actif	1er janvier 25 (après)	Acquisitions	Amortissements	Cessions/virements	Dépréciations	31 décembre 2025	Coût	Amortissement cumulé
Bâtiment	17 929 411		(426 891)			17 502 520	25 613 444	(8 110 924)
Véhicules	810 441	275 083	(336 371)	(84 631)		664 522	1 989 320	(1 324 800)
Équipements de communication et infc	70 270	-	(24 801)	-		45 469	130 238	(84 769)
Autres équipements	-	-	-	-		-	103 104	(103 104)
Total des immobilisations corporelles	18 810 122	275 083	(788 063)	(84 631)		18 212 511	27 836 106	(9 623 597)

La valeur des actifs acquis au cours de l'année 2025 s'élevait à 275 083 dollars et a fait l'objet d'un amortissement de 33 862 dollars, calculé au prorata de la date de leur mise en service selon la méthode linéaire. Des équipements d'un coût initial total de 1,7 million de dollars ont été totalement amortis et sont toujours utilisés par le Secrétariat.

Par ailleurs, des équipements d'une valeur d'acquisition initiale de 0,4 million de dollars (valeur comptable nette de 84 631 dollars) ont été cédés au cours de l'année 2025.

5.10 Dettes

Elles correspondent au total des sommes dues aux fournisseurs pour des biens et des services. Le total des dettes au titre des activités du programme de l'ONUSIDA au 31 décembre 2025 s'élevait à 5,5 millions de dollars (5,1 millions au 31 décembre 2024).

	31 décembre 2025 (en dollars des États-Unis)	31 décembre 2024 (en dollars des États-Unis)
Dettes		
Dettes envers les fournisseurs	2 686 145	2 987 102
Dettes envers les participants aux réunions non	100 573	86 508
Dettes cumulées au titre des biens et services	2 734 616	2 009 284
Total des dettes	5 521 334	5 082 894

5.11 Dettes envers le personnel

Le solde des dettes envers le personnel au 31 décembre 2025 s'élevait à 0,4 million de dollars (0,4 million de dollars au 31 décembre 2024). Ce montant correspond aux sommes exigibles au titre des traitements et d'autres engagements relatifs au personnel.

Dettes envers le personnel (en dollars des États-Unis)

	31 décembre 2025 (en dollars des États-Unis)	31 décembre 2024 (en dollars des États-Unis)
Dettes envers le personnel		
Traitements à payer	301 711	399 482
Autres dettes envers le perso	55 794	16 781
Total des dettes envers le perso	357 506	416 262

5.12 Avantages du personnel

Les montants accumulés pour régler les avantages du personnel correspondent aux frais relatifs aux paiements de fin de contrat, à l'Assurance-maladie du personnel, à l'assurance collective couvrant les risques de maladie et aux sommes dues en cas de handicap ou de décès imputable au service (Fonds spécial d'indemnisation). De plus, une provision est prévue pour les coûts de restructuration.

Les passifs relatifs aux avantages du personnel de l'ONUSIDA (hors provision pour coûts de restructuration) sont calculés par des actuaires professionnels. Les études des actuaires commandées par l'OMS ont déterminé différents passifs à comptabiliser pour couvrir plusieurs avantages du personnel, conformément aux normes IPSAS, pour l'OMS, l'ONUSIDA et d'autres entités non consolidées au 31 décembre 2025. Les études actuarielles professionnelles ont été basées sur des données relatives au personnel et des informations relatives aux paiements passés.

	<u>31 décembre 2025</u> (en dollars des États-Unis)	<u>31 décembre 2024</u> (en dollars des États-Unis)
Avantages du personnel courants		
Paiements de fin de contrat	11 374 096	9 601 904
Fonds spécial d'indemnisation	1 784	8 935
Provision pour restructuration	20 185 639	
Total des avantages du personnel courants	<u>31 561 519</u>	<u>9 610 839</u>
Avantages du personnel non courants		
Paiements de fin de contrat	3 389 926	8 110 311
Assurance-maladie après la cessation de ser	-	(11 208 380)
Fonds spécial d'indemnisation	145 212	407 678
Total des avantages du personnel non courants	<u>3 535 138</u>	<u>(2 690 392)</u>
Avantages du personnel - Total		
Paiements de fin de contrat	14 764 022	17 712 215
Assurance-maladie après la cessation de ser	-	(11 208 380)
Fonds spécial d'indemnisation	146 996	416 612
Provision pour restructuration	20 185 639	
Total des avantages du personnel	<u>35 096 657</u>	<u>6 920 447</u>

Paiements de fin de contrat

Le fonds pour les paiements de fin de contrat a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent le Programme commun, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Le fonds pour les paiements de fin de contrat est financé par une provision budgétaire sur les salaires et les indemnités de poste.

Les passifs découlant des indemnités de rapatriement et des congés annuels non pris sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants. Cependant, les congés annuels non pris sont calculés comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement le Programme commun et, par conséquent, ils ne sont pas actualisés.

L'étude actuarielle au 31 décembre 2025 a estimé que le passif total au titre des paiements de fin de contrat (hors congés annuels) s'élevait à 7,7 millions de dollars (9,2 millions au 31 décembre 2024). Ce calcul ne tient compte ni des primes de fin de service, ni des résiliations d'engagement par accord mutuel.

Au 31 décembre 2025, les droits au titre des congés annuels s'élevaient à 7 millions de dollars (8,4 millions de dollars au 31 décembre 2024), ce qui représente une diminution nette de 1,4 million de dollars, imputable à l'impact de la révision de la politique relative à la monétisation des congés et à la réduction continue des effectifs.

Assurance-maladie après la cessation de service

L'ONUSIDA participe à un régime d'assurance-maladie, l'Assurance-maladie du personnel de l'OMS, qui est géré en tant qu'entité distincte et doté de son propre dispositif de gouvernance.

Le régime rembourse les dépenses engagées par les membres du personnel, les personnes à leur charge admissibles et les fonctionnaires retraités pour des soins médicaux reconnus. Il est financé par les cotisations des participants et du Programme/l'ONUSIDA.

L'ONUSIDA comptabilise le passif au titre de l'assurance-maladie du personnel comme une obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés directement dans l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2025 ont été déterminées par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS. À cette date, elles s'élevaient à 56,7 millions de dollars (137,4 millions de dollars au 31 décembre 2024), et les actifs du plan ASHI représentaient 180,3 millions de dollars, ce qui laissait un passif non financé de 123,7 millions de dollars. Cela représente un taux de capitalisation de 318 % (108 % au 31 décembre 2024). Suite à la nouvelle politique mise en place par l'assurance-maladie du personnel en juillet 2025 visant à conserver tout excédent de cotisations versées par les entités participantes, les actifs de capitalisation ont été plafonnés, conformément à la norme IPSAS 39, à la valeur du passif au titre des prestations définies. Par conséquent, les actifs du fonds dépassant le plafond de 123,7 millions de dollars ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de l'ONUSIDA.

L'obligation au titre des prestations définies a considérablement diminué, principalement en raison de la révision à la baisse des hypothèses démographiques, de la réduction des prestations estimées à la suite de la restructuration, ainsi que du changement de la répartition des devises pour l'ONUSIDA afin de refléter correctement l'empreinte de l'organisation. L'augmentation du taux d'actualisation, le changement dans la répartition des devises et la diminution des frais médicaux futurs estimés s'expliquaient par les conditions économiques. Les actifs du régime ont également augmenté en 2025 grâce à des conditions de marché favorables, ce qui a permis de ramener le passif net global à zéro.

Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), la perte actuarielle de 25 millions de dollars a été directement transférée à l'actif net/situation nette en 2025 et une somme supplémentaire de 13,8 millions de dollars a été imputée aux frais de personnel dans l'état de la performance financière (état II).

Des informations supplémentaires concernant l'assurance-maladie du personnel figurent dans le Rapport annuel sur le régime d'assurance-maladie du personnel.

Fonds spécial d'indemnisation

En cas de décès ou d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel admissible, le Fonds spécial d'indemnisation couvre, dans la mesure raisonnable, tous les frais médicaux, hospitaliers et autres frais directement liés à cette situation, ainsi que les frais funéraires. Le fonds sert aussi à indemniser les membres du personnel frappé d'invalidité (pendant la durée de l'incapacité) ou les membres de la famille en cas de décès.

L'ONUSIDA considère le Fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Selon l'étude actuarielle, le passif total s'élevait à 0,1 million au 31 décembre 2025 (0,4 million au 31 décembre 2024). Le passif a considérablement diminué en raison des fluctuations des taux de change et de l'évolution des effectifs de l'organisation. Conformément à la norme IPSAS 39, le gain actuariel de 0,3 million (gain de 0,023 million en 2024) a été directement transféré à l'actif net/situation nette en 2025 et une somme supplémentaire de 0,06 million de dollars a été comptabilisée en charge dans l'état de la performance financière (état II).

Calculs actuariels

Calculs actuariels

Description	Assurance-maladie après la cessation de service	Paiements de fin de contrat, hors congrés annuels non	Fonds spécial d'indemnisation
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-U
RAPPROCHEMENT DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (DBO)			
DBO au 31 décembre 2024	137 388 569	9 238 612	416 612
Coût des services pour 2025	3 930 623	357 503	41 112
Intérêts sur DBO pour 2025	1 566 958	495 916	16 771
(Indemnités ASHI réelles et primes Medicare remboursées en 2025)	(853 662)	(1 492 788)	
(Charges administratives réelles au titre des prestations après cessation de servic	(42 174)		
Cotisations réelles des participants retraités en 2025	232 035		
Amendements au plan adoptés en 2025	(11 858 049)		
(Gains)/pertes sur DBO dus à des modifications des hypothèses financières	(42 253 314)	179 728	(16 989)
(Gains)/pertes sur DBO dus à des autres évolutions démographiques	(12 410 986)	(1 089 726)	(107)
Autre (Gain)/perte au titre des DBO	(19 956 828)		(310 403)
DBO au 31 décembre 2025	55 743 171	7 689 245	146 996
RAPPROCHEMENT DES ACTIFS			
Valeur marchande des actifs ASHI au 31-12-2024, brute de la provision au titre des	149 813 738		
(Paiements réels bruts totaux au titre des avantages pour 2025)	(5 129 789)	(1 492 788)	
(Charges administratives réelles totales au titre du SHI en 2025)	(253 429)		
Cotisations totales réelles des participants au titre du SHI en 2025	3 687 013		
Cotisations totales réelles de l'ONUSIDA en 2025	6 786 534	1 492 788	
Intérêt sur les actifs nets SHI administrés par l'OMS pour 2025	1 675 948		
Gain/(perte) sur actifs du plan en 2025	23 731 971		
Actifs SHI au 31 décembre 2025, net de la provision au titre de l'article 470.1	180 311 986	-	-
RAPPROCHEMENT de la réserve engagée non payée, compensation des actifs			
Réserve engagée non payée au 31/12/2024	1 216 789		
Intérêts sur la réserve engagée non payée en 2025	13 385		
(Gains)/pertes sur la réserve engagée non payée	(332 971)		
Réserve engagée non payée au 31/12/2025	897 203		
Actifs nets (actifs bruts moins réserve engagée non payée au 31/12/2025)	179.414.783		
RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DES OBLIGATIONS FINANCÉES			
Obligations au titre des prestations définies (DBO)			
Actives	42 733 373	7 689 245	146 996
Inactives	13 009 798	-	-
Réserve engagée non payée au 31/12/2025	897 203		
Total au titre des DBO	56 640 374	7 689 245	146 996
(Actifs du Plan ASHI)	(180 311 987)		
(Excédent)/déficit net	(123 671 613)	7 689 245	146 996
Effet du plafond des actifs	123 671 613		
(Actif)/passif courant	0	4 299 319	1 784
(Actif)/passif non courant	0	3 389 926	145 212
Gain/(perte) non comptabilisé			
(Actif)/passif net comptabilisé dans l'état de la situation financière	0	7 689 245	146 996
(Gain)/perte au titre des DBO	24 985 544	(909 998)	(327 499)
(Actif)/passif courant		4 299 319	
(Actif)/passif non courant	0	3 389 926	
(Actif)/passif net comptabilisé dans l'état de la situation financière	0	7 689 245	-
Charges annuelles pour 2025			
Coût des services	3 930 623	357 503	41 112
Coût des intérêts	(95 605)	495 916	16 771
Réévaluations	(11 858 049)	(909 998)	
(Crédit)/coût des services passés		-	
Cotisations attendues pour 2025	(8 023 031)	(56 579)	57 883
Cotisation attendue de l'Organisation en 2026			
Cotisations de l'ONUSIDA pour le personnel actif	5 598 287	4 405 491	1 784
Cotisations de l'ONUSIDA pour le personnel inactif	471 340		
Total des cotisations attendues pour 2026	6 069 627	4 405 491	1 784
Analyse de la sensibilité			
DBO 31 décembre 2025			
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	38 411 027		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	55 743 171		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	78 542 811		
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, moins 1 %			
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation	71 967 225	8 105 589	175 990
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation	55 743 171	7 689 245	146 996
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, plus 1 %	43 874 743	7 259 309	124 657

Hypothèses et méthodes adoptées pour les évaluations actuarielles

Chaque année, le Programme identifie et sélectionne des hypothèses et des méthodes qui seront utilisées par les actuaires pour l'évaluation de fin d'année, afin de déterminer les charges et les cotisations nécessaires s'agissant des avantages du personnel. Les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers conformément à la norme IPSAS 39. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus.

En 2025, une évaluation complète a été effectuée pour estimer le passif. Normalement, une évaluation complète est effectuée tous les trois ans.

Date d'évaluation

Ensemble des plans	31 décembre 2025
--------------------	------------------

Taux d'actualisation

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Le taux d'actualisation utilisé est de 5 % (contre 5,5 % lors de la précédente évaluation). Basé sur une méthode de la courbe de rendement qui tient compte des flux de trésorerie escomptés avec des pondérations de 100 % sur la courbe AA Above Median d'Aon. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 %.									
Assurance-maladie après la cessation de service	<p>En 2025, l'évaluation pour l'Europe était divisée entre la Suisse et l'Europe (hors Suisse). Les taux utilisés pour l'évaluation de 2025 étaient les suivants :</p> <p>Suisse — 1,6 % (nouveau en 2025).</p> <p>Europe (hors Suisse — 4,4 % (contre 1,1 % lors de la précédente évaluation).</p> <p>Amériques — 5,7 % (contre 5,9 % lors de la précédente évaluation).</p> <p>Autres pays — 5,5 % (contre 5 % lors de la précédente évaluation).</p> <p>En particulier, le taux pour la Suisse est une moyenne pondérée des taux équivalents pour la Suisse (1,3 %) et la zone euro (4,4 %) et 5,9 % pour les États-Unis avec un résultat arrondi à 0,1 %. Les taux d'actualisation sont basés sur les rendements des obligations d'entreprise de grande qualité. L'OMS utilise la méthode de la courbe de rendement qui tient compte des flux de trésorerie escomptés et de l'exposition supposée au risque de change propre à l'ASHI.</p> <p>Le passif est supposé encouru en francs suisses, euros et dollars des États-Unis, sur la base d'une combinaison approximative des passifs de l'ONUSIDA et des courbes de rendement suivantes recommandées par les Nations Unies :</p> <p>Suisse - Aon Hewitt Swiss AA Corp. (hors régional) Courbe de rendement</p> <p>Zone euro - Aon Hewitt AA Corp. Courbe de rendement</p> <p>États-Unis- Courbe Aon AA Above Median</p> <p>Les taux d'actualisation de l'évaluation du 31 décembre 2025 sont basés sur le mélange de devises des indemnités après cessation de service et sur la localisation géographique des bureaux de l'ONUSIDA. Les taux ainsi obtenus sont arrondis à 0,1 % et présentés dans le tableau suivant :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="3">% du taux pour 2025</th> </tr> <tr> <th>Suisse</th> <th>Zone euro</th> <th>États-Unis</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">50 %</td> <td style="text-align: center;">20 %</td> <td style="text-align: center;">30 %</td> </tr> </tbody> </table>	% du taux pour 2025			Suisse	Zone euro	États-Unis	50 %	20 %	30 %
% du taux pour 2025										
Suisse	Zone euro	États-Unis								
50 %	20 %	30 %								
Fonds spécial d'indemnisation	Le taux d'actualisation utilisé est de 4,2 % (contre 3,7 % pour la précédente évaluation). Basé sur une méthode de la courbe de rendement qui tient compte des flux de trésorerie escomptés avec des pondérations de 100 % sur la courbe AA Above Median d'Aon et 70 % sur la courbe de rendement Hewitt EUR AA Corp. d'Aon. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 %.									

Inflation annuelle générale

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Le taux d'inflation moyen pondéré utilisé est de 2,2 % (contre 2,3 % lors de la précédente évaluation). Les pondérations régionales utilisées sont de 100 % pour les États-Unis. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 %.
Assurance-maladie après la cessation de service	En 2025, l'évaluation pour l'Europe était divisée entre la Suisse et l'Europe (hors Suisse). Les taux utilisés pour l'évaluation de 2025 étaient les suivants : Suisse – 0,9 % (nouveau en 2025). Europe – 2,1 % (contre 1,2 % lors de la précédente évaluation). Amériques 2,4 %. (contre 2,5 % lors de la précédente évaluation) Autres pays – 2,3 % (contre 2,4 % lors de la précédente évaluation). Les taux sont basés sur les hypothèses communes des Nations Unies (pour les régimes de longue durée) et sont calculés selon les directives de l'Équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies. En particulier, le taux pour la Suisse est une moyenne pondérée des taux équivalents pour la Suisse (0,7 %), la zone euro (2,1 %) et 2,4 % pour les États-Unis, comme le recommande l'équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies en utilisant la même méthodologie de moyenne pondérée que pour le taux d'actualisation.
Fonds spécial d'indemnisation	Le taux d'inflation moyen pondéré utilisé est de 1,9 % (contre 2,05 % lors de la précédente évaluation). Les pondérations régionales utilisées sont de 15 % pour la Suisse, de 70 % pour la zone euro et de 15 % pour les États-Unis. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 %.

Barème annuel des traitements

Ensemble des plans	Inflation générale, plus 0,5 % (identique à l'évaluation précédente) pour le gain de productivité, plus augmentations au mérite/consécutives à des promotions.
--------------------	--

Méthode actuarielle

Frais de rapatriement, de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonction et la date de départ. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.
Allocation de rapatriement, indemnité de fin de contrat et indemnité en cas de décès	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata du taux d'actualisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.
Congés non pris	Le passif est calculé comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.
Suppression de poste, indemnité de fin de service et résiliation d'engagement par accord mutuel	Ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat au sens de la norme IPSAS 39 et donc exclus de l'évaluation.
Fonds spécial d'indemnisation	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonction et la date de départ
Assurance-maladie après la cessation de service	Les passifs sont imputés selon la méthode des unités de crédit projetées de façon linéaire entre la date d'entrée en fonction et la date la plus précoce entre la date de pleine admissibilité (55 ans, 10 ans de service et 5 ans de service continu) et la date de départ à la retraite.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'ONUSIDA est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer au personnel des pensions de retraite, ainsi que des prestations en cas de décès, d'invalidité et dans d'autres cas. La Caisse commune a adopté un régime multi-employeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué dans l'article 3(b) du Règlement de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose collectivement chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés aux employés en poste et aux anciens employés des autres organisations participantes. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts entre les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'ONUSIDA et la Caisse commune ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la

comptabilité la part proportionnelle de l'ONUSIDA dans les obligations au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts associés à la Caisse commune. C'est pourquoi l'ONUSIDA a considéré celle-ci comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations de l'ONUSIDA à la Caisse commune des pensions au cours de l'exercice financier sont comptabilisées en charges dans l'état de la performance financière.

Le Règlement de la Caisse commune des pensions prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Dans la pratique, le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle partielle tous les deux ans. L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse commune des pensions suffiront à financer perpétuellement les passifs. La politique de financement publiée par la Caisse (disponible sur le site web de la Caisse) définit les méthodes, les processus et les objectifs relatifs au contrôle de la position de financement et des risques associés. Elle prévoit aussi l'utilisation d'une valeur actuarielle des actifs, qui lisse les gains et les pertes sur les placements à court terme pour indiquer la solvabilité à long terme.

Les engagements financiers de l'ONUSIDA envers la Caisse sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifiait – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle. Il n'a jamais été nécessaire d'invoquer l'article 26 et aucune somme n'a jamais été demandée pour combler le déficit.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été achevée le 31 décembre 2023, et l'évaluation au 31 décembre 2025 est en cours. La Caisse a utilisé les données relatives à la participation du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024 pour indiquer la valeur actuarielle présente des prestations du régime dans ses états financiers de 2024.

Selon l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023, et compte tenu du système d'ajustement futur des pensions (indexation des prestations sur le coût de la vie), le ratio de capitalisation de l'actif actuariel au passif actuariel est de 111 %. Le ratio de capitalisation indiqué était de 152 %, compte non tenu du système actuel d'ajustements des pensions, et constituerait l'indicateur permettant d'établir le déficit en vertu de l'article 26.

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2023, le comblement du déficit, prévu à l'article 26 du Règlement de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés du régime. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Si elle venait à invoquer ces dispositions à cause d'un déficit actuariel, que la Caisse soit en activité ou en liquidation, chaque organisation affiliée contribuerait à la couverture du déficit au prorata des cotisations qu'elle aurait versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle. Le total des cotisations versées à la Caisse au cours des trois dernières années (2022, 2023 et 2024) s'est élevé à 10 192 millions de dollars, dont 0,7 % provenant de l'ONUSIDA.

En 2025, les cotisations versées à la Caisse se sont élevées à 23 millions de dollars (contre 23,9 millions de dollars en 2024). Le montant des cotisations attendues en 2025 s'élève à 18,4 millions de dollars environ.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation au bénéfice exclusif du personnel cotisant à cette date,

selon des modalités arrêtées d'un commun accord par l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Chaque année, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification des comptes de la CCPNU et présente un rapport au conseil d'administration de la Caisse ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse des pensions transmet des informations trimestrielles sur ses placements et ceux-ci sont consultables en ligne sur le site web (www.unjspf.org) de la Caisse commune.

5.13 Recettes différées

Au 31 décembre 2025, les recettes différées s'élevaient à 1 million de dollars (2,3 millions de dollars au 31 décembre 2024). Cela représente les contributions pluriannuelles promises en 2024, mais dont la comptabilisation en recettes est différée sur des exercices ultérieurs.

	<u>31 décembre 2025</u> (en dollars des États-Unis)	<u>31 décembre 2024</u> (en dollars des États-Unis)
Recettes différées courantes		
Fonds de base de l'UBRAF		
Fonds hors budget de base de l'UBRAF	1 001 224	1 445 209
Total des recettes différées courantes	1 001 224	1 445 209
Recettes différées non courantes		
Fonds de base de l'UBRAF		-
Fonds hors budget de base de l'UBRAF		896 224
Total des recettes différées non courantes	-	896 224
Total des recettes différées	1 001 224	2 341 433

5.14 Emprunts à long terme

Lors de sa 12^e réunion de mai 2004, le Conseil de Coordination du Programme a avalisé la négociation par l'ONUSIDA d'un prêt direct auprès de la Confédération suisse pour la construction d'un nouveau bâtiment à Genève pour l'ONUSIDA et l'OMS, pour un coût estimé de 66 millions de francs suisses, sur lequel la part de l'ONUSIDA est estimée à 33 millions de francs suisses. En décembre 2003, la Confédération suisse s'est engagée à fournir un prêt sans intérêt d'un montant de 59,8 millions de francs suisses, sur lequel la part de l'ONUSIDA est de 29,9 millions de francs suisses. Le remboursement sur 50 ans de la part de l'ONUSIDA dans ce prêt sans intérêt octroyé par la Confédération suisse est effectué via une réaffectation des fonds autrement dépensés pour la location de bureaux à partir de la première année d'achèvement du bâtiment. Le bâtiment a été achevé en novembre 2006. Le montant inscrit au poste Bâtiments inclut 25,6 millions de dollars qui représentent la part de 50 % des dépenses de l'ONUSIDA au titre du bâtiment au 31 décembre 2007.

L'encours du prêt a été actualisé en utilisant le taux des obligations de la Confédération suisse à 30 ans, qui s'élevait à 0,431 % au 31 décembre 2025 (0,369 % pour 2024). Au 31 décembre 2025, l'encours total du prêt s'élevait à 22,4 millions de dollars (20,1 millions de dollars en 2024). En 2025, la Confédération suisse a proposé à l'OMS l'annulation de remboursements des prêts, pour un montant de 299 000 francs suisses en 2025 et autant en 2026, à certaines conditions, au cours des 10 prochaines années. Comme l'OMS/ONUSIDA ne remplit pas encore ces conditions, un montant de 0,6 million de francs suisses a été pris en compte dans l'encours du prêt au 31 décembre 2025.

Le remboursement du prêt a débuté conformément au contrat de prêt et se présente comme suit :

	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Emprunts à long terme – part courante	378 961	663 707
Emprunts à long terme – part non courante	22 043 996	19 407 972
Total emprunts à long terme	22 422 957	20 071 679

En 2025

L'échéance de ces passifs est la suivante :

<u>2025</u>	<u>Bâtiment OMS/ONUSIDA</u>
Moins de 1 an	378 961
Entre 1 et 5 ans	3 031 684
5 ans et +	19 012 312
Total emprunts à long terme	22 422 957

5.15 Autres passifs courants

Au 31 décembre 2025, les autres passifs courants s'élevaient à 0,23 million de dollars (0,24 million de dollars au 31 décembre 2024) ; ce montant correspond aux charges de retraite à payer par l'ONUSIDA au nom de son personnel temporaire.

	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Autres passifs courants		
Charges de retraite à payer	232 312	238 140
Passifs financiers	910	2 340
Total autres passifs courants	233 222	240 480

5.16 Variations de l'actif net/de la situation nette

Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2025, le total des actifs nets diminué de 111,3 millions de dollars, dont 86,5 millions de dollars sont liés au déficit de 2025 (contre un excédent de 6,6 millions en 2024), 25 millions de dollars sont liés à une perte actuarielle au titre de l'ASHI et 0,3 million de dollars sont liés à un gain effectif au titre du Fonds spécial d'indemnisation. Les pertes et les gains ont été directement comptabilisés en actif net/situation nette, conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Conformément à l'approbation du Conseil de Coordination du Programme de financer la reconstitution annuelle du Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments, la Directrice exécutive a autorisé en 2025 le virement d'un total de 0,43 million de dollars du solde des fonds pour financer le Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments. Lors de sa 56^e réunion qui s'est tenue du 24 au 26 juin 2025, le Conseil de Coordination du Programme a pris note de la décision de la Directrice exécutive.

Les passifs liés au personnel financés s'élevaient à 9,0 millions de dollars au 31 décembre 2025 (16,7 millions de dollars au 31 décembre 2024), ce qui représente une diminution nette de 7,7 millions de dollars au cours de l'exercice.

Le solde du Fonds pour les avantages du personnel ne tient pas compte de l'actif net au titre des prestations définies de l'assurance-maladie du personnel, d'un montant de 123 millions de dollars. Bien que l'évaluation actuarielle fasse apparaître un excédent, la comptabilisation d'un actif net au titre des prestations définies

est soumise aux exigences relatives au plafond des actifs prévues par la norme IPSAS 39. Conformément aux règles SHI/GOC, tout excédent de financement généré par les entités participantes est conservé au sein du régime d'assurance-maladie du personnel et ne peut être restitué à ces entités, sauf dans des cas exceptionnels tels que la dissolution ou un retrait approuvé.

Étant donné que l'Organisation ne dispose ni d'un droit inconditionnel au remboursement de l'excédent, ni de la possibilité de réduire unilatéralement les contributions futures, les avantages économiques liés à l'excédent actuariel ne sont pas considérés comme étant à la disposition de l'Organisation. En conséquence, cet excédent n'a pas été comptabilisé dans le Fonds pour les avantages du personnel.

Le fonds pour les droits non inclus dans le traitement s'élevait à 9,6 millions de dollars au 31 décembre 2025 (contre 8,5 millions de dollars au 31 décembre 2024), soit une augmentation nette de 1,1 million de dollars.

5.17 Fonds de réserve

En attendant de recevoir les contributions de base, la mise en œuvre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités peut être financée par le Fonds de réserve, dont la création a été décidée par le Conseil de Coordination du Programme en juin 1996. Les règles et procédures régissant l'utilisation du Fonds de réserve par la Directrice exécutive ont été décidées lors de la 6^e réunion du Conseil de Coordination du Programme, qui s'est tenue en mai 1998 à Genève. Lors de sa 56^e réunion, le CCP a approuvé l'utilisation de 15 millions de dollars provenant du Fonds de réserve afin de couvrir les besoins financiers immédiats liés à la mise en œuvre de la restructuration du Secrétariat.

5.18 Fonds pour la rénovation des bâtiments

Le Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments a été créé par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 30^e réunion en juin 2012. Ce fonds a été constitué pour financer les charges futures liées aux principales réparations et modifications et aux principaux investissements dans le bâtiment abritant les bureaux de l'ONUSIDA.

Le Conseil de Coordination du Programme a également approuvé la reconstitution annuelle du fonds pour un montant équivalent à l'amortissement cumulé du bâtiment de l'ONUSIDA. Conformément à la décision du Conseil de Coordination du Programme, le Fonds pour la rénovation des bâtiments a été augmenté de 0,43 million de dollars en 2025 (montant identique à celui de l'année précédente).

En 2025, 0,4 million de dollars de revenus d'intérêts et 0,5 million de dollars de revenus locatifs ont été versés au fonds de rénovation, ce qui compense les dépenses liées à la rénovation des bâtiments pour un montant de 0,6 million de dollars.

6. Informations à l'appui de l'état de la performance financière

6.1 Vue d'ensemble de l'état

L'état de la performance financière regroupe les produits et les charges relatifs à toutes les activités dans l'ensemble du Programme. Il distingue les activités opérationnelles de celles qui découlent d'opérations de financement.

6.2 Recettes

Les contributions volontaires au profit du Programme commun ont totalisé 87,7 millions de dollars (225,3 millions en 2024), avec la répartition suivante : 82,7 millions de dollars proviennent de gouvernements ; 3 millions de dollars proviennent des Coparrainants de l'ONUSIDA ; le solde de 2 millions de dollars provient d'autres produits opérationnels reçus d'organisations intergouvernementales, d'autres entités des Nations Unies, d'institutions ainsi que du secteur privé. Un montant de 1,3 million de dollars de recettes diverses, provenant principalement de remboursements effectués par des partenaires au titre de projets clôturés relevant de l'exercice précédent (1 million de dollars en 2024). Aucun produit n'a été perçu au titre des opérations de change en 2025.

Recettes	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds hors budget de base de l'UBRAF et	Total 2025	Total 2024
	dollars des États-Unis	dollars des États-Unis	dollars des États-Unis	dollars des États-Unis
Contributions volontaires				
Gouvernements	59 906 969	22 813 461	82 720 430	217 264 763
Coparrainants	-	2 948 898	2 948 898	2 853 819
Autres	69 085	1 979 317	2 048 402	5 141 457
Sous-total des contributions volon	59 976 054	27 741 676	87 717 730	225 260 039
Divers	717 959	561 680	1 279 639	1 042 052
Total des produits	60 694 013	28 303 356	88 997 369	226 302 091

6.3 Charges

L'ONUSIDA comptabilise les charges au moment où les biens sont livrés ou les services fournis et acceptés par l'ONUSIDA. Les fonds affectés correspondent à des fonds définitivement engagés ou provisionnés pour des biens et des services non encore fournis. Les fonds affectés ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière (état II).

6.3.1 Traitements et autres charges associées

Elles représentent les charges totales liées à l'emploi de personnel sur l'ensemble des sites et comprennent les rémunérations au titre du traitement de base et de l'indemnité de poste ainsi que d'autres prestations (ex : retraite et assurance) payées par le Programme. Les charges de personnel incluent également la baisse du passif actuariel au titre de l'assurance-maladie du personnel, qui est comptabilisé en charge dans l'état de la performance financière.

Description	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Coûts salariaux	101 281 279	103 251 364
Coût actuariel	(13 184 384)	(4 782 506)
Paiements de fin de contrat dus à la restructuration	20 185 639	
Autres charges de personnel	5 080 559	7 275 402
Total frais du personnel	113 363 093	105 744 260

6.3.2 Virements et subventions à d'autres entités

Cela correspond à des subventions accordées à d'autres entités nationales, des lettres d'accord signées avec des Coparrainants de l'ONUSIDA, d'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales à but non lucratif et des établissements universitaires et scientifiques concernant des activités engagées pour atteindre des objectifs spécifiques du Secrétariat de l'ONUSIDA, ainsi qu'à des virements effectués au bénéfice des Coparrainants de l'ONUSIDA correspondant à leur part au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour 2022-2026. Les virements et subventions aux gouvernements sont considérés comme relevant de la coopération financière directe. Les fonds sont généralement comptabilisés en charges au moment de leur transfert au partenaire contractuel.

Description	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Contribution financière directe (DFC)	765 968	1 316 010
Lettres d'accord	34 674 239	63 420 164
entités	35 440 207	64 736 174

6.3.3 Services contractuels

Cela correspond aux sommes dépensées pour le recours à des prestataires de services. Les principales composantes sont les accords pour exécution de travaux (APW) et les contrats de consultants passés avec des particuliers pour qu'ils mènent à bien des activités pour le compte du Programme.

Description	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Services contractuels	16 520 372	34 755 669
Dépenses de sécurité	1 267 472	823 045
Formation	695 831	1 120 467
Application immédiate et accord de services spéciaux	179 958	202 128
Total services contractuels	18 663 633	36 901 309

6.3.4 Charges opérationnelles générales

Ce montant correspond aux frais généraux de fonctionnement du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays. Il englobe les charges liées aux services d'intérêt général, aux télécommunications et aux loyers.

Description	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Charges opérationnelles générales	10 267 905	11 438 411

6.3.5 Déplacements

Le total des frais de déplacement correspond au coût total des voyages payés par l'ONUSIDA pour les membres du personnel, les participants aux réunions et les consultants. Il inclut les billets d'avion, les allocations journalières de subsistance et les autres frais liés aux déplacements.

Description	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Voyages	2 463 265	6 288 587

6.3.6 Équipement, véhicules et mobilier

Le total des dépenses pour 2025 s'est élevé à 0,2 million de dollars (0,7 million de dollars pour 2024, après retraitement), ce qui correspond à des achats d'éléments dont la valeur est inférieure au seuil de capitalisation.

Description	31 décembre 2025	31 décembre 2024 (après retraitement)
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Équipements, véhicules et mobilier	195 249	714 420

6.3.7 Amortissement

L'amortissement est inscrit en charge au poste Immobilisations corporelles selon la méthode linéaire. L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile du bâtiment a été estimée à 60 ans. La durée de vie utile du mobilier et des véhicules a été estimée à cinq ans et celle des équipements à trois ans.

Description	31 décembre 2025	31 décembre 2024 (après retraitement)
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Amortissements	788 063	718 148

6.4 Produits financiers (coûts)

Le total des produits d'intérêts s'est élevé à 7,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; les gains nets réalisés sur les opérations de change se sont élevés à 0,01 million de dollars ; les pertes de réévaluation actuarielle sur le Fonds pour paiements de fin de contrat ont été de 0,5 million de dollars ; les pertes de change nettes latentes sur réévaluation des créances et les ajustements liés au prêt suisse se sont élevés à 2,6 millions de dollars ; les gains de change réalisés sur la couverture du bilan se sont élevés à 0,5 million de dollars et les produits d'intérêts actuariels liés à l'évaluation des paiements de fin de contrat et du Fonds spécial d'indemnisation se sont élevés à 0,9 million de dollars. Il en résulte un montant total net des produits financiers de 5,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (6,7 millions de dollars en 2024).

Produits financiers/(coûts)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Intérêt	7 338 029	6 789 975
Gains ou (pertes) de change nets latents	12 499	(148 900)
Gains (ou pertes) de réévaluation actuarielle sur le Fonds pour paiements c	(495 915)	(425 217)
Frais bancaires et commissions de gestion des placements	(3 778)	(2 445)
(Pertes) ou gains de change nets latents sur réévaluation	(2 639 913)	1 214 230
Gains (ou pertes) de change réalisés sur la couverture du bilan	498 332	(255 481)
Recette actuarielle des intérêts liés à l'évaluation du Fonds pour les paiements de fin de contrat et du Fonds spécial d'indemnisation	893 227	(440 127)
Total net des produits financiers	5 602 481	6 732 034

7. Informations sectorielles

Tableau 1. État de la performance financière par segments, toutes origines de fonds confondus, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (en dollars des États-Unis)

	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds hors budget de base de l'UBRAF	Autres fonds						Sous-total fonds hors budget de base	TOTAL
			Paiements pour fin de contrat	Droits hors traitement	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-maladie du personnel	Fonds pour la rénov. des bâtiments	Fonds Commun		
Recettes										
Contributions volontaires										
Gouvernements	59 906 969	22 813 461							22 813 461	82 720 430
Organismes coparrainants	-	2 948 898							2 948 898	2 948 898
Autres	69 085	1 979 317							1 979 317	2 048 402
Ouverture de crédits									-	-
Sous-total des contributions volontaire	59 976 054	27 741 676							27 741 676	87 717 730
Divers	717 959	89 338					472 342		561 680	1 279 639
Total des recettes	60 694 013	27 831 014	-	-	-	-	472 342	-	28 303 356	88 997 369
Coûts d'appui au Programme		3 534 356						(3 534 356)	-	-
Virements de salaires à des fonds dédiés			1 407 719	6 372 462				(7 780 181)	-	-
Total des produits	60 694 013	31 365 370	1 407 719	6 372 462	-	-	472 342	-	(11 314 537)	88 997 369
Dépenses										
Traitements et autres charges de pers	109 148 309	20 052 288	726 841	4 951 887	41 112	(13 777 163)	-	(7 780 181)	4 214 783	113 363 093
Virements et subventions à d'autres er	21 549 254	13 890 953							13 890 953	35 440 207
Services contractuels	8 196 158	9 614 601		274 129			578 744		10 467 475	18 663 633
Charges opérationnelles générales	10 249 476	394 915					2 475	(378 960)	18 429	10 267 905
Voyages	1 397 546	1 016 390	44 887	4 441					1 065 719	2 463 265
Équipements, véhicules et mobilier	180 338	14 910							14 910	195 249
Coûts d'appui au Programme		3 534 356						(3 534 356)	-	-
Amortissements								788 063	788 063	788 063
Ouverture de crédits									-	-
Total des charges	150 721 082	48 518 413	771 728	5 230 458	41 112	(13 777 163)	581 219	409 103	(11 314 537)	181 181 414
Produits financiers/(coûts)	5 331 641		2 522 283		(16 771)		405 240	(2 639 913)	270 839	5 602 481
Excédent/(déficit) total par fond	(84 695 428)	(17 153 043)	3 158 274	1 142 004	(57 883)	13 777 163	296 363	(3 049 015)	-	(86 581 565)

8. Comparaison des montants budgétisés et des montants réels

Le budget du Programme de l'ONUSIDA est établi suivant une comptabilité de caisse modifiée et approuvé par le Conseil de Coordination du Programme.

Le budget et les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés suivant deux méthodes de comptabilité différentes. L'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net/situation nette et le tableau des flux de trésorerie sont préparés suivant une comptabilité d'exercice intégrale, alors que l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels (état V) est préparé suivant une comptabilité de caisse modifiée.

Comme prévu par la norme IPSAS 24, les montants réels présentés dans l'état V sont rapprochés, sur une base comparable, des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier, à la présentation et aux entités.

Des différences de base surviennent lorsque le budget approuvé est préparé suivant une méthode de comptabilité autre que la comptabilité d'exercice intégrale. Les différences de base incluent l'amortissement et la capitalisation des actifs ainsi que le remboursement du principal des prêts en cours de la Confédération suisse et du Canton de Genève.

Des différences de calendrier surviennent lorsque la période budgétaire diffère de la période comptable visée par les états financiers.

Les différences de présentation sont dues à des différences de format et de classification entre le tableau des flux de trésorerie et l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels.

Les différences relatives aux entités englobent les dépenses au titre des fonds hors budget de base qui sont financées par d'autres sources et ne sont pas incluses dans le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités approuvés par le Conseil de Coordination du Programme.

Le rapprochement entre, d'une part, les montants réels portés dans l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels (état V), sur une base comparable, et d'autre part, les montants réels portés dans l'état de la performance financière (état II) et le tableau des flux de trésorerie (état IV) pour l'année close le 31 décembre 2025 est présenté ci-dessous :

Rapprochement de l'utilisation du budget (état V) et du tableau des flux de trésorerie (état IV) au 31 décembre 2025

	2025			Total
	Opérations	Investissements	Financements	
	(en dollars des États-Unis) llars des États-Unis) llars des États-Unis) llars des États-Unis)			
Montant réel inscrit pour la mise en œuvre du budget (état V)	(150 665 000)			(150 665 000)
Différences de base	(654 043)	(18 504 846)	(288 635)	(19 447 524)
Différences relatives aux entités	31 170 458			31 170 458
Différences de présentation	143 556 411	(7 482 019)		136 074 392
Montant réel inscrit dans le tableau des flux de trésorerie (état IV)	23 407 825	(25 986 864)	(288 635)	(2 867 674)

9. Dispenses administratives, montants passés par pertes et profits et versements à titre gracieux

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, il n'y a eu ni dispense administrative, ni montant passé par pertes et profits, ni versement à titre gracieux.

10. Informations sur les parties liées et la haute direction

Le « personnel de direction essentiel » de l'ONUSIDA est composé de tous les membres du personnel de catégorie D1 ou supérieure, qui sont investis du pouvoir et de la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités du Programme commun.

Les rémunérations globales versées au personnel de direction essentiel incluent les traitements, les allocations, les défraiements pour déplacements statutaires et autres droits versés conformément au Règlement et au Statut du personnel, applicables à tous.

Le personnel de direction essentiel est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à laquelle le personnel et l'ONUSIDA cotisent ; il est également habilité à participer au régime d'assurance-maladie du personnel, y compris au régime d'assurance-maladie après la cessation de service s'il répond aux critères d'admissibilité.

Durant l'année, aucun prêt n'a été accordé au personnel de direction essentiel au-delà de ceux proposés au personnel n'appartenant pas à ce groupe.

Personnel de direction essentiel

(en dollars des États-Unis)

Nombre de personnes	25
Indemnités et ajustements de poste	5 876 069
Droits	537 853
Régimes de retraite et d'assurance-maladie	1 843 756
Total des rémunérations 2025	8 257 679
Avances en cours par rapport aux droits	228 491
Prêts en cours (en plus des droits normaux le cas échéant)	-

11. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes

La date de clôture des comptes du Programme est le 31 décembre 2025. À la date de certification des présents comptes, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'est survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

12. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

Passifs éventuels

Au 31 décembre 2025, trois (3) affaires (appels) liées au personnel étaient en suspens devant le Comité d'appel du Siège de l'OMS concernant le personnel actuel et passé de l'ONUSIDA. Les recommandations respectives du Comité devraient être transmises à la Directrice exécutive de l'ONUSIDA pour décision en 2026. En outre, treize (13) affaires en suspens relatives au personnel (plaintes), déposées au cours de la période 2020-2025, étaient en suspens devant le Tribunal administratif de l'OIT à la date susmentionnée ; il

n'est donc pas possible de les divulguer, la probabilité d'un remboursement ayant été jugée faible. Il n'existe aucun litige contractuel susceptible d'être considéré comme un passif éventuel.

Locations simples

Le Secrétariat conclut des baux de location simple pour les locaux qui abritent ses bureaux de liaison, ses bureaux régionaux et ses bureaux de pays. Certains des accords portant sur des contrats de location simple contiennent des clauses de reconduction qui permettent au Secrétariat de prolonger la durée des contrats de location après la date d'échéance des contrats initiaux, ainsi que des clauses d'indexation qui peuvent avoir pour effet une majoration du montant des loyers annuels en fonction de la hausse de l'indice des prix du marché dans chacun des pays où se trouvent les bureaux de liaison, les bureaux régionaux et les bureaux de pays de l'ONUSIDA. Les futurs loyers à payer indiqués ci-après s'élèvent au minimum à :

	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
Locations simples		
à moins d'un an	618 357	603 863
à plus d'un an mais à moins de cinq ans	521 104	2 075 586
à plus de cinq ans		367 337
Total des engagements au titre des locations	<u>1 139 461</u>	<u>3 046 786</u>

Engagements

Au 31 décembre 2025, l'ONUSIDA avait des engagements pour l'acquisition de biens et services sous contrat mais non encore livrés pour un montant total de 3,1 millions de dollars (8,7 millions pour 2024).

Les tableaux suivants présentent les commandes en cours pour lesquelles l'ONUSIDA n'avait pas reçu les biens ou les services correspondants au 31 décembre 2025.

<u>Description</u>	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Immobilisations corporelles		496 621
Biens	30 821	171 976
Services	3 075 234	8 011 447
Total engagements	<u>3 106 056</u>	<u>8 680 045</u>

Actifs éventuels

Conformément à la norme IPSAS 19, les actifs éventuels seront indiqués en cas de probabilité d'un flux entrant d'avantages économiques résultant d'un événement. Au 31 décembre 2025, aucun actif éventuel important n'était comptabilisé.

Tableau annexé 2

Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités - fonds de base
Détails des recettes pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025
(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	Fonds mis à disposition au titre des fonds de base de
Gouvernements	
Andorre	17 177
Australie	3 115 265
Belgique	3 476 246
Belgique – Flandre	878 220
Cambodge	100 000
Chine	250 000
Danemark	5 547 850
Allemagne	7 174 110
Irlande	2 693 966
Japon	160 000
Luxembourg	2 675 491
Monaco	159 224
Pays-Bas	24 261 603
Norvège	1 772 892
Pologne	134 799
Portugal	292 330
Espagne	1 754 462
Thaïlande	100 000
Turquie	10 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5 333 333
<i>Sous-total Gouvernements</i>	59 906 969
Autre	
UNFCU	15 215
Autres	53 870
<i>Sous-total - Autres</i>	69 085
<i>Divers</i>	717 959
<i>Total des produits opérationnels</i>	60 694 013
<i>Produits financiers</i>	5 331 655
TOTAL	66 025 668

Tableau annexé 3

Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités - Hors fonds de base
Détails des recettes pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	En numéraire	Sous forme de service	Total
Gouvernements			
Australie	4 190 241		4 190 241
Belgique		183 000	183 000
Cameroun	577 749		577 749
Canada	1 713 263		1 713 263
Chine	2 096 322		2 096 322
Danemark	308 490		308 490
France	1 858 668	319 500	2 178 168
Allemagne	2 427 576	187 000	2 614 576
Italie		488 208	488 208
Kazakhstan	40 000		40 000
Laos	53 500		53 500
Luxembourg	2 428 805	121 000	2 549 805
Pays-Bas	1 116 588	338 667	1 455 255
Nigeria	500 000		500 000
Sri Lanka	29 100		29 100
Suisse	68 482	171 000	239 482
États-Unis d'Amérique (CDC)	5 763 068	307 000	6 070 068
Zimbabwe	105 000		105 000
Ajustement des recettes des États-Unis (CDC)	(2 010 509)		(2 010 509)
Ajustement des recettes des États-Unis (USAID)	(660 000)		(660 000)
Canton de Genève, Suisse		91.743 ⁽¹⁾	91 743
Sous-total Gouvernements	20 606 343	2 207 118	22 813 461
Organismes coparrainants			
PNUD	217 107		217 107
FNUAP	2 120 065		2 120 065
UNHCR	202 000		202 000
UNICEF	18 182		18 182
ONU Femmes	140 060		140 060
PAM	57 000		57 000
OMS	266 090		266 090
Ajustment (PNUD)	(71 606)		(71 606)
Total Coparrainants	2 948 898		2 948 898
Autre			
AIDS Health Foundation (AHF)	30 000		30 000
Fondation Bill et Melinda Gates	661 802		661 802
Fonds mondial	207 000		207 000
Bureau des fonds d'affectation spéciale multipartenaires	1 511 146		1 511 146
Pan American Health Organization	150 000		150 000
UNOPS	623 932		623 932
Remboursements aux donateurs	(1 204 563)		(1 204 563)
Sous-total	1 979 317		1 979 317
Divers	561 680		561 680
Total des produits opérationnels	25 534 558	2 207 118	28 303 356
TOTAL	25 534 558	2 207 118	28 303 356

⁽¹⁾ Représente la valeur des intérêts sur le prêt à la construction accordé par FIPOI

Partie IV : Informations sur la gestion

I. Fonds reçus au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au cours de l'année considérée, des produits d'un montant de 66 millions de dollars ont été reçus au titre des fonds de base de l'UBRAF. Dix-neuf gouvernements ont contribué à hauteur de 91 % de ce montant, les 9 % restants provenant a) de recettes financières, principalement des intérêts perçus sur les soldes bancaires reçus et répartis au cours de la période considérée, et b) de recettes diverses. Le tableau annexé 2 en page 59 fournit des détails sur ces recettes.

En outre, des ressources hors budget de base de l'UBRAF d'un montant de 28,3 millions de dollars ont été mises à la disposition du Secrétariat de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités menées à l'échelle mondiale, régionale ou nationale et conçues pour des pays ou des objectifs spécifiques. Des détails sur l'origine de ces fonds sont fournis dans les tableaux annexés 3 figurant à la page 60.

II. Fonds dépensés et affectés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Le total des montants dépensés et affectés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 au titre des fonds de base de l'UBRAF pour 2024-2025 s'est élevé à 151,8 millions de dollars, et les dépenses et fonds affectés sur les fonds hors budget de base de l'UBRAF ont représenté 47,5 millions de dollars.

A. Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le total des dépenses et fonds affectés (y compris les transferts aux Coparrainants) s'est élevé à 151,8 millions de dollars, contre un budget de fonctionnement de base approuvé de 150 millions de dollars dans le cadre de l'UBRAF 2024-2025, ce qui représente un taux d'exécution financière de 101,2 %. Ce montant comprend 1,9 million de dollars correspondant à des engagements de 2024 exécutés en 2025 et donc comptabilisés dans les dépenses de 2025.

Les dépenses et les fonds affectés pour la mise en œuvre des activités prévues dans le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités se sont répartis comme suit :

- 19,4 millions de dollars ont été virés aux Coparrainants
- 131,3 millions ont été dépensés et 1,2 million de dollars ont été affectés au Secrétariat

Le total des dépenses de base et fonds affectés de l'UBRAF pour 2024-2025 s'est élevé à 309,6 millions de dollars, soit un engagement financier de 99,9 % (157,7 millions ont été dépensés en 2024 et 150,7 millions et 1,2 million de dollars ont été affectés en 2025).

Le tableau 4 fournit des détails sur l'exercice 2025 du budget de base approuvé, les dépenses et les fonds affectés de l'UBRAF 2024-2025, ventilés par domaine de résultat et fonction de base du Secrétariat pour l'exercice biennal 2024-2025.

Tableau 4. Budget de base approuvé, dépenses et fonds affectés de l'UBRAF 2024-2025 pour l'année close le 31 décembre 2025 (en dollars des États-Unis)

	2024-2025	2024-2025 Budget	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Équilibre	Taux de mise en	
	Budget de base Données de référence	de fonctionnement de base	2024	2025	2024-2025	(d)	(e) = (c + d)	(f) = (a - e)	œuvre	
	(a)	(a)	(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = (c + d)	(f) = (a - e)	(g) = (e / a)	
I. Domaines de résultat										
1	Prévention du VIH	22 092 000	15 809 800	8 498 800	5 378 938	13 878 000	13 878 000	1 931 800	87,8%	
2	Dépistage et traitement du VIH	10 336 600	6 380 000	3 212 000	1 518 875	4 731 000	4 731 000	1 649 000	74,2%	
3	Sida pédiatrique et transmission verticale	9 776 000	7 546 300	3 856 300	2 894 575	6 751 000	6 751 000	795 300	89,5%	
4	Ripostes communautaires	6 705 000	4 927 000	2 616 000	1 643 530	4 260 000	4 260 000	667 000	86,5%	
5	Droits de l'homme	7 863 200	4 934 600	2 588 600	1 959 400	4 548 000	4 548 000	386 600	92,2%	
6	Égalité des sexes	8 593 000	6 119 000	3 241 000	1 963 345	5 204 000	5 204 000	915 000	85,0%	
7	Jeunes	9 251 000	6 711 200	3 658 200	2 450 018	6 108 000	6 108 000	603 200	91,0%	
8	Riposte au VIH dûment financée	3 052 200	1 649 600	901 600	364 740	1 266 000	1 266 000	383 600	76,7%	
9	Intégration et protection sociale	8 299 400	4 139 400	2 127 400	606 950	2 734 000	2 734 000	1 405 400	66,0%	
10	Contextes humanitaires et pandémies	8 031 600	5 783 100	3 300 100	594 828	3 895 000	3 895 000	1 888 100	67,4%	
Total Coparrainants		94 000 000	64 000 000	34 000 000	19 375 198	53 375 000	-	53 375 000	10 625 000	83,4%
II. Fonctions de base										
1	Leadership, plaidoyer et communication	71 922 000	59 030 000	29 466 704	31 214 682	60 681 385	480 325	61 161 711	(2 131 711)	103,6%
2	Partenariats, mobilisation et innovation	49 474 000	49 872 000	25 366 263	26 770 788	52 137 051	120 438	52 257 488	(2 385 488)	104,8%
3	Information stratégique	43 926 000	34 606 000	17 215 078	18 698 942	35 914 020	164 905	36 078 925	(1 472 925)	104,3%
4	Coordination, cohérence et aide à la mise en œuvre dans les pays	64 684 000	56 652 000	28 685 353	30 593 950	59 279 304	135 703	59 415 007	(2 763 007)	104,9%
5	Gouvernance et responsabilisation mutuelle	49 994 000	45 840 000	22 992 750	24 011 818	47 004 568	293 159	47 297 728	(1 457 728)	103,2%
Total Secrétariat		280 000 000	246 000 000	123 726 148	131 290 180	255 016 328	1 194 531	256 210 859	(10 210 859)	104,2%
Total général		374 000 000	310 000 000	157 726 148	150 665 378	308 391 328	1 194 531	309 585 859	414 141	99,9%

^{a/} Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis

i) Fonds virés aux Coparrainants

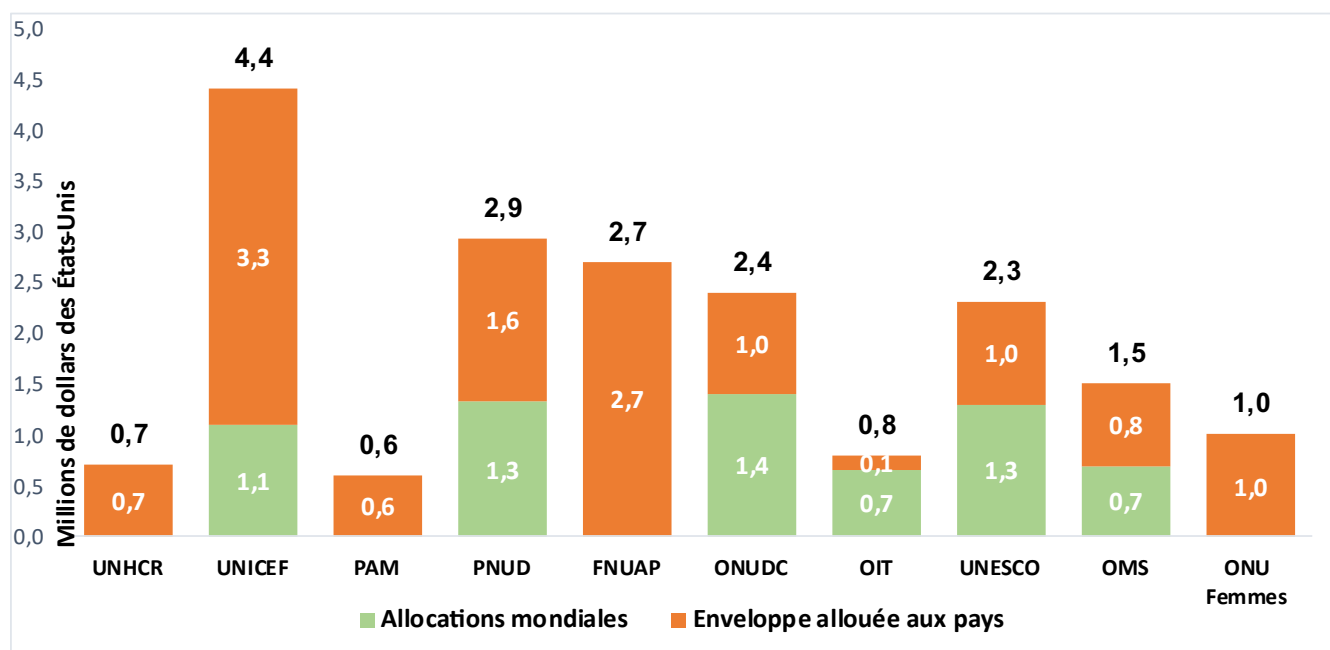
En 2025, un montant total de 19,4 millions a été mis à la disposition des Coparrainants. Ce montant comprenait 6,5 millions de dollars provenant du financement mondial de base destiné à soutenir les fonctions de coordination, ainsi que 12,9 millions de dollars transférés vers les enveloppes des pays. En outre, un report d'environ 11,5 millions de dollars provenant des soldes non dépensés de 2024 et des années précédentes a été approuvé afin de permettre aux Coparrainants de poursuivre la mise en œuvre des programmes au niveau national en 2025. En conséquence, le montant total des ressources mises à la disposition des Coparrainants, provenant des fonds alloués pour 2025 et des soldes non dépensés de 2024 et des années précédentes, s'élevait à environ 30,9 millions de dollars. Ce montant dépasse légèrement le budget approuvé de 30 millions de dollars pour 2025. Sur les 30,9 millions de dollars, environ 4,1 millions devraient rester inutilisés au 31 décembre 2025 et seront donc reportés sur l'exercice 2026.

Le mécanisme de financement des enveloppes des pays, mis en place au cours de l'exercice biennal 2018-2019 à la suite de l'approbation du modèle opérationnel révisé du Programme commun de l'ONUSIDA par le Conseil de Coordination du Programme (CCP) lors de sa 40^e réunion en juin 2017, a continué de servir en 2025 de mécanisme central pour soutenir la mise en œuvre au niveau national.

La figure 5 illustre le modèle d'allocation dynamique et différenciée des ressources et fournit des informations sur la part des fonds transférés à chaque Coparrainant.

Figure 5. Fonds virés aux Coparrainants en 2025

(en millions de dollars des États-Unis)



ii) Fonds dépensés et affectés sur le budget de base du Secrétariat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un montant total de 131,3 millions de dollars a été dépensé et 1,2 million de dollars ont été engagés pour les activités du Secrétariat et les frais de personnel. Comme présenté au point 4.2 de l'ordre du jour lors de la 56^e réunion du CCP qui s'est tenue à Genève du 24 au 26 juin 2025, la révision de la répartition des fonds entre les Coparrainants, compte tenu de la réduction des contributions de base pour 2025 et de la disponibilité des soldes non dépensés de 2024 reportés sur 2025, a permis au Secrétariat d'absorber certains coûts de restructuration qui ne pouvaient être pris en charge dans le budget de base du Secrétariat pour 2025, pour un montant de 120 millions de dollars.

Le tableau 4 fournit des détails sur le budget de base approuvé, les dépenses et les fonds affectés de l'UBRAF 2024-2025, ventilés par domaine de résultat et fonction de base du Secrétariat pour l'exercice biennal 2024-2025.

B. Dépenses engagées sur les fonds hors budget de base de l'UBRAF

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un montant total de 45,6 millions de dollars a été dépensé et 1,9 million de dollars ont été engagés par le Secrétariat au titre des fonds hors budget de base de l'UBRAF.

Le tableau 5, à la page 64, présente le détail des fonds hors budget de base de l'UBRAF pour 2025 mis à disposition, ainsi que les fonds dépensés et affectés, ventilés par origine des fonds.

C. Dépenses engagées au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondues

Conformément aux recommandations formulées par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 22^e réunion qui s'est tenue à Chiang Mai (Thaïlande) du 23 au 25 avril 2008, le tableau 6 (pages 65 et 66) présente une ventilation par pays et par région des dépenses et des fonds engagés par le Secrétariat, à la fois pour les ressources de base de l'UBRAF et pour les ressources hors budget de base de l'UBRAF. Les dépenses engagées au niveau des pays et des régions se sont élevées à 87,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. En plus des dépenses, 1,8 million de dollars ont été affectés pendant la même année, ce qui représente un total de 89 millions pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Tableau 5. Fonds hors budget de base de l'UBRAF**Fonds disponibles, dépenses et engagements par source de recettes pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (en dollars des États-Unis)**

Origine des recettes	2024	Fonds mis à	Total	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Taux de mise en œuvre
	report	disposition en 2025	des fonds disponibles				
	(a)	(b)	(c) = (a+b)	(d)	(e)	(f) = (d + e)	(g) = (f / c)
Australie	1 271 184	4 190 241	5 461 425	1 920 966	279 230	2 200 196	40,3%
Belgique		183 000	183 000	183 000		183 000	100,0%
Cameroun	608 063	577 749	1 185 812	557 334	46 291	603 625	50,9%
Canada	342 458	1 713 263	2 055 721	1 118 625	76 068	1 194 693	58,1%
Chine	570 561	2 096 322	2 666 883	961 241	3 959	965 200	36,2%
Danemark		308 490	308 490	206 173	559	206 732	67,0%
France	1 157 509	2 178 168	3 335 677	1 922 218	58 831	1 981 049	59,4%
Allemagne	226 333	2 614 576	2 840 909	1 104 550	202 422	1 306 972	46,0%
Italie		488 208	488 208	488 208		488 208	100,0%
Japon	116 367		116 367	97 481		97 481	83,8%
Kazakhstan	8 562	40 000	48 562	41 282		41 282	85,0%
Kenya	33 905		33 905	33 837		33 837	99,8%
Laos	51 975	53 500	105 475	70 162		70 162	66,5%
Luxembourg	27 334	2 549 805	2 577 139	2 537 150	7 356	2 544 506	98,7%
Pays-Bas	1 823 382	1 455 255	3 278 637	1 487 808	133 494	1 621 302	49,5%
Nigeria	534 426	500 000	1 034 426	637 681	24 062	661 743	64,0%
Fédération de Russie	149 477		149 477				0,0%
Sierra Leone	678 813		678 813				0,0%
Sri Lanka	28 310	29 100	57 410	28 577	26 947	55 524	96,7%
Suède	79 537		79 537				0,0%
Suisse	176 979	239 482	416 461	299 088		299 088	71,8%
États-Unis d'Amérique (CDC)	10 883 474	4 059 559	14 943 033	4 514 710	366 352	4 881 062	32,7%
États-Unis d'Amérique (USAID)	43 509 361	(660 000)	42 849 361	21 925 354		21 925 354	51,2%
Zimbabwe		105 000	105 000	52 181	12 000	64 181	61,1%
Canton de Genève, Suisse		91 743	91 743	91 743		91 743	100,0%
AIDS Health Foundation (AHF)		30 000	30 000	28 184	1 732	29 916	99,7%
Fondation Bill et Melinda Gates	4 986 886	661 802	5 648 688	2 957 417	225 021	3 182 438	56,3%
Croix Rouge Française	303 057		303 057	303 057		303 057	100,0%
Federatie COC Nederland	5 274		5 274	5 255	19	5 274	100,0%
Fonds mondial	508 810	207 000	715 810	146 790	31 824	178 614	25,0%
Bureau des fonds d'affectation spécial	847 573	1 511 146	2 358 719	558 960	15 921	574 881	24,4%
M.A.C. AIDS Fund	6 979		6 979				0,0%
Pan American Health Organization	81 070	150 000	231 070	134 464	1 350	135 814	58,8%
Fonds Save the Children.	63 690		63 690	31 265		31 265	49,1%
PNUD	75 752	145 501	221 253	103 674	90	103 764	46,9%
FNUAP	1 624 819	2 120 065	3 744 884	2 695 196	219 098	2 914 294	77,8%
UNHCR	27 151	202 000	229 151	201 589		201 589	88,0%
UNICEF	25 561	18 182	43 743	36 154		36 154	82,7%
UNOPS	10 547	623 932	634 479	509 975	433	510 408	80,4%
ONU Femmes		140 060	140 060	126 351	9 128	135 479	96,7%
PAM	498 653	57 000	555 653	57 000		57 000	10,3%
OMS	615 363	266 090	881 453	334 656	313	334 969	38,0%
Remboursement aux donateurs et ajustements		(1 204 563)	(1 204 563)				0,0%
Divers et autres	51 031	561 680	612 711	(1 363)		(1 363)	-0,2%
Coûts d'appui au Programme et autres	110 418	3 534 356	3 644 774	590 904	151 339	742 243	20,4%
Éliminations		(3 534 356)	(3 534 356)	(3 534 356)		(3 534 356)	100,0%
Total	72 120 644	28 303 356	100 424 000	45 564 541	1.893.839	47 458 380	47,3%

^{a/} Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis

Tableau 6. Fonds dépensés et affectés au niveau des pays et des régions – toutes origines de fonds confondues pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Région	Pays	Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total
Asie et Pacifique	EAR, Asie et Pacifique	5 730 417	49 815	5 780 232	2 061 230	289 524	2 350 755	7 791 647	339 339	8 130 987
	Bangladesh	472 103		472 103	168 756		168 756	640 859		640 859
	Cambodge	783 845	575	784 420	269 576	17 978	287 554	1 053 421	18 553	1 071 974
	Chine	1 570 374	2 434	1 572 808	514 119	3 959	518 078	2 084 492	6 394	2 090 886
	Inde	692 917		692 917	120 334		120 334	813 251		813 251
	Indonésie	852 092	2 409	854 501	207 511		207 511	1 059 603	2 409	1 062 012
	Myanmar	1 015 867		1 015 867	1 008 289	433	1 008 722	2 024 156	433	2 024 589
	Népal	265 014	1 395	266 409	297 857		297 857	562 870	1 395	564 265
	Pakistan	569 152	1 528	570 681	36 008		36 008	605 160	1 528	606 689
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	497 201	54 098	551 299	827 003	34 983	861 985	1 324 204	89 080	1 413 284
	Philippines	351 502		351 502	124 589		124 589	476 091		476 091
	Thaïlande	308 525	10 659	319 184	167 851	37 078	204 929	476 376	47 737	524 113
Vietnam	634 315	672	634 987	237 371	6 273	243 644	871 686	6 945	878 631	
Total Asie et Pacifique		13 743 323	123 585	13 866 909	6 040 493	390 229	6 430 722	19 783 816	513 814	20 297 631
Afrique orientale et australe	EAR, Afrique orientale et australe	5 477 668	8 597	5 486 265	1 976 685	219 098	2 195 782	7 454 353	227 694	7 682 047
	Angola	881 318	7 582	888 901	30 904		30 904	912 222	7 582	919 804
	Botswana	658 828	3 714	662 543	72 991	417	73 408	731 819	4 131	735 950
	Eswatini	521 328	28 797	550 126	174 189		174 189	695 518	28 797	724 315
	Éthiopie	799 724	1 879	801 602	38 223	5 000	43 223	837 947	6 879	844 825
	Kenya	952 919	10 628	963 547	477 484	13 744	491 228	1 430 403	24 372	1 454 775
	Lesotho	890 363	4 144	894 507	195 637		195 637	1 086 001	4 144	1 090 144
	Madagascar (couvrant les Seychelles, les Comores, l'île)	291 100	2 771	293 871	23 358		23 358	314 457	2 771	317 229
	Malawi	468 973	2 437	471 410	279 911		279 911	748 884	2 437	751 321
	Mozambique	928 808	13 542	942 350	235 278	40 451	275 730	1 164 087	53 993	1 218 080
	Namibie	455 698	1 515	457 212	95 096		95 096	550 793	1 515	552 308
	Rwanda	553 684	4 921	558 604	252 617		252 617	806 300	4 921	811 221
	Afrique du Sud	1 595 770	4 425	1 600 194	541 978	120	542 098	2 137 747	4 545	2 142 292
	Sud-Soudan	747 811	7 317	755 127	444 229		444 229	1 192 040	7 317	1 199 356
	Tanzanie, Rép.-Unie de	952 486		952 486	836 320	19 093	855 413	1 788 806	19 093	1 807 899
	Ouganda	1 027 803	3 356	1 031 159	1 402 211	475 496	1 877 707	2 430 014	478 852	2 908 866
	Zambie	802 605	7 031	809 636	565 053	22 101	587 154	1 367 657	29 132	1 396 790
Zimbabwe	757 504	8 842	766 346	361 521	12 000	373 521	1 119 025	20 842	1 139 867	
Total Afrique orientale et australe		18 764 390	121 497	18 885 887	8 003 684	807 521	8 811 204	26 768 074	929 018	27 697 091
Europe	EAR, Europe	1 488 498	2 696	1 491 194	41 704		41 704	1 530 201	2 696	1 532 897
	Arménie	201 425		201 425				201 425		201 425
	Bélarus	156 486		156 486				156 486		156 486
	Kazakhstan	633 781	291	634 073	269 140		269 140	902 921	291	903 212
	Kirghizistan	166 823		166 823	80 853		80 853	247 675		247 675
	Moldavie, République de	172 506		172 506	249 688		249 688	422 194		422 194
	Tadjikistan	146 290	15	146 305	1 954		1 954	148 244	15	148 259
	Ukraine	762 084	602	762 685	24 048		24 048	786 132	602	786 733
	Ouzbékistan	254 943		254 943				254 943		254 943
	Total Europe		3 982 835	3 604	3 986 439	667 386	0	667 386	4 650 221	3 604

^{a/} Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis

Tableau 6 (suite)

Région	Pays	Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total
Amérique latine et Caraïbes	EAR, Amérique latine et Caraïbes	4 149 744	10 230	4 159 974	61 349	1 220	62 570	4 211 094	11 450	4 222 544
	Argentine	496 521	1 227	497 748				496 521	1 227	497 748
	Brésil	804 017	1 512	805 529	139 607	1 440	141 047	943 624	2 953	946 576
	République dominicaine	222 860	9 738	232 598	48 080		48 080	270 940	9 738	280 679
	El Salvador	178 308	2 775	181 083				178 308	2 775	181 083
	Guatemala	552 097	5 512	557 608	25 058		25 058	577 155	5 512	582 667
	Haïti	816 078	8 153	824 231	116 992	9 128	126 120	933 070	17 281	950 351
	Jamaïque	1 085 276	21 770	1 107 046	220 756	715	221 471	1 306 032	22 485	1 328 517
	Pérou	616 195	6 131	622 326	168 665		168 665	784 860	6 131	790 991
	Venezuela	264 982	1 336	266 319	37 049	13 494	50 543	302 032	14 831	316 862
Total Amérique latine et Caraïbes		9 186 078	68 385	9 254 464	817 557	25 998	843 555	10 003 636	94 383	10 098 019
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Algerie	294 463	751	295 214				294 463	751	295 214
	Égypte	110 702		110 702	254 022	157	254 179	364 724	157	364 881
	Iran	313 520	102	313 621	124 398		124 398	437 918	102	438 019
	Maroc	435 028	12 609	447 637	2 111	2	2 113	437 139	12 611	449 750
	Soudan	172 232		172 232				172 232		172 232
	Tunisie	95 269		95 269				95 269		95 269
Total Moyen-Orient et Afrique du Nord		1 421 213	13 461	1 434 675	380 531	159	380 690	1 801 744	13 620	1 815 364
Afrique occidentale et centrale	EAR, Afrique occidentale et centrale	6 262 749	17 100	6 279 849	1 447 825	10 881	1 458 706	7 710 574	27 981	7 738 555
	Burkina Faso	545 446	7 319	552 765	265 046		265 046	810 492	7 319	817 811
	Burundi	479 207	2 771	481 979	203 359		203 359	682 566	2 771	685 337
	Cameroun	613 272	3 110	616 383	847 930	46 291	894 222	1 461 203	49 402	1 510 604
	République centrafricaine	635 936	23 613	659 550	410 137		410 137	1 046 073	23 613	1 069 686
	Tchad	881 035	1 068	882 102	153 698		153 698	1 034 732	1 068	1 035 800
	Côte d'Ivoire	1 122 189	3 674	1 125 863	372 577	822	373 399	1 494 766	4 496	1 499 262
	République démocratique du Congo	2 292 906	33 731	2 326 637	286 415	313	286 728	2 579 321	34 044	2 613 365
	Guinée équatoriale	413 713		413 713				413 713		413 713
	Gambie	80 770	3 779	84 549				80 770	3 779	84 549
	Ghana	526 744	982	527 725	213 358	22	213 380	740 102	1 003	741 105
	Guinée	422 784		422 784				422 784		422 784
	Mali	748 262	746	749 008	108 176		108 176	856 437	746	857 184
	Mauritanie	201 962		201 962				201 962		201 962
	Niger	239 291	2 814	242 106	26 981		26 981	266 272	2 814	269 087
	Nigeria	1 727 624	12 493	1 740 117	618 252	28 488	646 740	2 345 876	40 981	2 386 857
Sénégal	192 598	2 807	195 405	22 005		22 005	214 603	2 807	217 410	
Sierra Leone	459 777	1 562	461 339	247 346	3 864	251 210	707 123	5 426	712 549	
Togo	696 853	4 421	701 273	474 966	1 229	476 195	1 171 818	5 650	1 177 468	
Total Afrique occidentale et centrale		18 543 119	121 991	18 665 109	5 698 070	91 911	5 789 980	24 241 188	213 902	24 455 090
Total général		65 640 958	452 524	66 093 482	21 607 720	1 315 817	22 923 537	87 248 678	1 768 341	89 017 020

^{a/} Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis

Tableau 7. Enveloppes allouées par pays en 2025 : détail des fonds virés aux Coparrainants dans les pays (en dollars des États-Unis)

Région	Pays	OIT	PNUD	UNESCO	FNUAP	UNHCR	UNICEF	ONUDC	ONU Femmes	PAM	OMS	Total	
Asie et Pacifique	Bangladesh				38 000	38 000	42 000	40 000				158 000	
	Cambodge	2 500	25 000		39 900				8 000		17 287	92 687	
	Chine	10 000	30 000		40 000				34 000		11 525	1 25 525	
	Fidji				13 000						11 525	24 525	
	Inde	18 750	105 000	75 000	44 500		150 000	60 000	42 500		34 575	530 325	
	Indonésie	10 000	40 000		47 500	30 000	40 000	32 000	42 500		13 830	255 830	
	Iran				53 300	40 000	88 000				9 220	190 520	
	Malaisie					50 000		36 000			3 750	89 750	
	Myanmar				27 300			64 000	31 200		19 000	8 300	149 800
	Népal		20 000					18 000	19 200	20 400		6 000	83 600
	Pakistan			29 750		33 200		50 000	72 000			13 830	198 780
	Papouasie-Nouvelle-Guinée					44 500		50 000		25 500		11 525	131 525
	Philippines		60 000			50 000		60 000	65 600	42 500		19 132	297 232
	Thaïlande		85 000						52 000				137 000
Vietnam					14 200			68 000	12 800		19 593	114 593	
Total Asie et Pacifique		41 250	365 000	104 750	445 400	158 000	562 000	476 000	228 200	19 000	180 092	2 579 692	
Europe orientale et Asie centrale	Bélarus		30 000		29 500		29 000				2 500	91 000	
	Kazakhstan		37 400	20 000	19 000		22 600				-	99 000	
	Kirghizistan		22 000	20 000	19 000		15 000	18 400			-	94 400	
	Tadjikistan		06 000		11 000		30 000		23 800		6 250	77 050	
	Ukraine	6 250	25 000		23 700		25 000	20 000			6 250	1 06 200	
	Ouzbékistan		20 000		19 000		26 000	7 200			6 250	78 450	
Total Europe orientale et Asie centrale		06 250	140 400	40 000	121 200		147 600	45 600	23 800		21 250	546 100	
Afrique orientale et australe	Angola		31 000		40 800	26 000	58 000	4 000			15 445	175 245	
	Botswana			45 900	48 000		54 000	8 000	45 900		12 448	214 248	
	Égypte						40 000	60 000			8 068	108 068	
	Eswatini		15 000	20 400	53 200		60 000		25 500	30 000	7 500	211 600	
	Éthiopie			7 500	22 200	40 000	25 000	20 000	17 000	14 850	23 050	1 69 600	
	Kenya	20 750		97 000	42 700		85 000		76 500			321 950	
	Lesotho			12 500	61 700		60 000		29 800	15 000	10 373	189 373	
	Madagascar	5 000	67 500		22 800		85 000			7 730	8 875	196 905	
	Malawi	6 250	30 000	20 000	48 900	54 000	23 000	22 400	39 100	34 000	6 250	283 900	
	Mozambique	17 500	25 000	50 000	95 000		115 000	40 000	42 500	50 000	26 508	4 61 508	
	Namibie			30 000	48 900		60 000		29 800		7 500	176 200	
	Rwanda				17 800	35 000	40 000		10 000	19 850	9 220	131 870	
	Afrique du Sud	7 000	40 000	55 000	69 300		105 000	64 000	76 500		24 203	441 003	
	Sud-Soudan		10 000	7 500	16 200	35 000	5 000		21 300	24 850	9 220	129 070	
	Soudan		27 800		16 400		27 000	12 000			12 678	95 878	
	Ouganda			64 000	95 000		70 000		76 500		9 220	314 720	
	République-Unie de Tanzanie	17 500	40 000	70 000	47 500		85 000	16 000	25 500		19 593	321 093	
Zambie		70 000	50 000	53 400		70 000				21 898	265 298		
Zimbabwe	7 500	30 000	50 000	20 800	20 000	50 000		34 000	14 000	9 220	235 520		
Total Afrique orientale et australe		81 500	386 300	579 800	820 600	210 000	1 117 000	246 400	549 900	210 280	241 265	4 443 045	

Tableau 7 (suite)

Amérique latine et Caraïbes	Argentine		50 000		47 500						11 525	109 025	
	Bolivie				23 700		30 000	16 800	42 500		5 533	118 533	
	B Brésil	5 500		59 500		38 000					22 750	125 750	
	Chili		70 000		19 000						13 830	102 830	
	Colombie		45 000		52 200				7 730		19 500	1 24 430	
	Cuba				47 500		50 000					11 525	109 025
	République dominicaine		30 000		24 000		30 000			15 460		6 915	106 375
	Équateur				42 700		45 000			7 730		10 372	105 802
	El Salvador		18 000		14 200		19 500		30 200			7 375	89 275
	Guatemala		19 000		28 500		50 500			11 850		6 340	1 16 190
	Guyane		30 000		19 000	20 000	20 000					6 915	95 915
	Haiti		25 000		26 000		18 200		25 500	15 000		5 025	114 725
	Honduras				13 300		50 000					12 910	76 210
	Jamaïque		43 000		32 300		30 000		25 500			9 912	140 712
	Paraguay		23 000		30 500							6 915	60 415
Pérou				31 500		47 500	25 000		20 600		5 000	1 29 600	
Venezuela						76 000	78 000				9 680	163 680	
Total Amérique latine et Caraïbes	5 500	353 000	91 000	581 900	20 000	446 200	16 800	123 700	78 370	172 022	1 888 492		
Afrique occidentale et centrale	Algérie		45 000		13 000	15 000		56 000				129 000	
	Bénin		27 500		16 200		39 000			10 560	8 760	102 020	
	Burkina Faso		30 000	7 500	19 000	25 000	40 000			15 460	9 220	146 180	
	Burundi				22 800		23 000		10 000	9 650	7 000	72 650	
	Cameroun		35 000		61 700		50 000		34 000	50 000	21 898	2 52 598	
	République centrafricaine				60 800	35 000	41 000				13 830	150 630	
	Tchad				41 800	30 000	81 000			40 000	12 678	205 478	
	Congo		15 000	25 000	19 000	20 000	60 000			10 300	6 250	155 550	
	Côte d'Ivoire		10 000	40 000	61 700		160 000				17 288	288 988	
	République démocratique du Congo		30 000	10 000	32 500	60 000	60 000		21 300	60 000	11 525	285 325	
	Guinée équatoriale				33 200		105 000	8 000				146 200	
	Gabon			12 500	14 200		30 000	8 000			7 500	72 200	
	Gambie		20 000		6 500		30 000	8 000		10 300	2 500	77 300	
	Ghana		30 000	10 000	57 000		90 000				32 270	2 19 270	
	Guinée		30 000		24 000		30 000	8 000		15 460	5 000	1 12 460	
	Mali		15 000	23 000	31 100	35 000	40 000			25 000	2 500	171 600	
	Niger			15 000		30 000	45 000	16 000			9 220	115 220	
	Nigeria	4 100	60 000	38 250	45 500	20 000	35 000	40 000	34 000		8 068	2 84 918	
	Sénégal			35 000			20 000			23 180	11 525	89 705	
Sierra Leone		30 000		50 000		30 000		21 300		3 750	135 050		
Togo			10 500	61 700		25 000	14 000		10 300	13 255	1 34 755		
Tunisie				20 000			44 000			4 750	68 750		
Total Afrique occidentale et centrale	4 100	377 500	226 750	691 700	270 000	1 034 000	202 000	120 600	280 410	208 785	3 415 845		
Total général	138 600	1 622 200	1 042 300	2 660 800	658 000	3 306 800	986 800	1 046 200	588 060	823 413	12 873 173		